

**Rapport final sur la qualité des
données françaises EU-SILC 2005**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport final sur la qualité des données françaises EU-SILC 2005	1
Table des matières	3
1 Indicateurs COMMUNAUTAIRES LONGITUDINAUX communs FONDES SUR LA DIMENSION LONGITUDINALE DES STATISTIQUES EU-SILC.....	5
1.1 Taux de pauvreté persistant après transferts sociaux selon le sexe (60% de la médiane)	5
1.2 Taux de pauvreté persistant après transferts sociaux selon le sexe (50% de la médiane)	5
2 PrÉcision	6
2.1 Plan d'échantillonnage.....	6
2.1.1 Type de plan d'échantillonnage	6
2.1.2 Unités d'échantillonnage.....	6
2.1.3 Critères de stratification et de sous-stratification.....	6
2.1.4 Taille de l'échantillon et critères d'attribution.....	6
2.1.5 Systèmes de sélection de l'échantillon.....	6
2.1.6 Répartition de l'échantillon au cours du temps et renouvellement de l'échantillon : groupes de rotation	7
2.1.8 Pondération.....	7
2.1.9 Substitutions	11
2.2 Erreurs d'échantillonnage	12
2.3 Erreurs non dues à l'échantillonnage.....	14
2.3.1 Erreurs dans la base de sondage et la couverture.....	14
2.3.2 Erreurs de mesure et de traitements	15
2.3.3 Erreurs de non-réponse	19
2.4 Mode de collecte des données	28
2.5 Les imputations	29
2.6 Loyer imputé	32
3 Comparabilité.....	34
3.1 Concepts et définitions de base.....	34
3.2 Composantes du revenu.....	35
3.2.1 Les différences entre les définitions nationales et les définitions type des statistiques EU-SILC	35
3.2.2 La source ou la procédure utilisée pour la collecte des variables du revenu	37
3.2.3 La forme sous laquelle ont été obtenues les variables du revenu au niveau des composantes.....	37
3.2.4 La méthode utilisée pour obtenir les variables cibles du revenu sous la forme requise (c'est-à-dire en tant que valeur brute).....	38
3.3 Règles de suivi.....	38
4 CohÉrence	39
4.1 Comparaison des variables cibles avec des sources extérieures	39
4.1.1 Salaire et revenu assimilé (PY010N).....	39

4.1.2	Les allocations chômage (PY090N)	40
4.1.3	Retraites de régime privé (PY080N), allocations vieillesse (PY100N) et au survivant (PY110N).....	40
4.1.4	Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante . 41	
4.1.5	Revenus sociaux (HY050G, HY060G et HY070G).	41
4.1.6	Impôts (impôt sur le revenu des personnes physiques et taxe d'habitation).	42
4.1.7	Loyers	42
4.1.8	Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	43
4.1.9	Revenu disponible du ménage et niveau de vie des individus.....	43
	Annexe méthodologique.....	45

1 INDICATEURS COMMUNAUTAIRES LONGITUDINAUX COMMUNS FONDES SUR LA DIMENSION LONGITUDINALE DES STATISTIQUES EU-SILC

1.1 Taux de pauvreté persistant après transferts sociaux selon le sexe (60% de la médiane)

Le taux de pauvreté après transferts sociaux est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Tous les individus d'un ménage ont le même niveau de vie, qui est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % de la médiane du niveau de vie des individus.

Le taux de pauvreté persistante ne pourra être calculé qu'à partir de la collecte 2007.

On donne cependant la part des personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté en 2004 et en 2005.

Longitudinal	2004			2005			2004 & 2005		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	13,8	14,8	12,6	13,8	14,7	12,8	7,6	8,4	6,8
Non pauvres	86,2	85,2	87,4	86,2	85,3	87,2	92,4	91,6	93,2

Effectifs non pondérés

Longitudinal	2004			2005			2004 & 2005		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Total	19 148	9 864	9 284	19 148	9 864	9 284	19 148	9 864	9 284
Pauvres	16 699	8 516	8 183	16 689	8 532	8 157	1 336	741	595
Non pauvres	2 449	1 348	1 101	2 459	1 332	1 127	17 812	9 123	8 689

1.2 Taux de pauvreté persistant après transferts sociaux selon le sexe (50% de la médiane)

Longitudinal	2004			2005			2004 & 2005		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Pauvres	7,4	7,9	6,8	7,4	7,8	7,0	3,2	3,4	2,9
Non pauvres	92,6	92,1	93,2	92,6	92,2	93	96,8	96,6	97,1

Effectifs non pondérés

Longitudinal	2004			2005			2004 & 2005		
	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H
Total	19 148	9 864	9 284	19 148	9 864	9 284	19 148	9 864	9 284
Pauvres	16 699	8 516	8 183	16 689	8 532	8 157	1 336	741	595
Non pauvres	2 449	1 348	1 101	2 459	1 332	1 127	17 812	9 123	8 689

2 PRÉCISION

2.1 Plan d'échantillonnage

2.1.1 Type de plan d'échantillonnage

Le système d'échantillonnage de l'enquête SILC en France repose sur un échantillon-maître. Ce dernier constitue par définition une réserve de logements regroupant, d'une part des logements recensés en mars 1999, d'autre part des logements achevés après cette date, appelés « logements neufs ».

L'unité d'échantillonnage gérée dans ces bases de sondage est le logement. Ce qui se passe au sein du logement relève du terrain : en l'occurrence, dans cette enquête, lorsque l'échantillon est entrant, on interroge l'ensemble des individus de chaque ménage présent dans le logement. L'échantillonnage de logements est stratifié, à plusieurs degrés : selon les strates, il y a deux ou trois degrés de tirage. Dans tout échantillon entrant, puisqu'on est exhaustif au dernier degré de sondage, on peut dire qu'il s'agit d'un sondage d'individus en grappes.

2.1.2 Unités d'échantillonnage

Au premier degré, l'unité d'échantillonnage est un groupe de communes contiguës. En zone rurale, ce groupe correspond à un découpage ad-hoc. En revanche, en zone urbaine l'unité primaire est, soit un ensemble d'unités urbaines, soit une unité urbaine (l'unité urbaine est une entité regroupant des communes, définie à partir des données du recensement). Au second degré, l'unité secondaire est, soit un groupe ad-hoc de communes lorsqu'on se situe en zone rurale, soit un logement si on est en zone urbaine. Le troisième degré n'existe qu'en zone rurale, et les unités de tirage correspondantes sont des logements.

2.1.3 Critères de stratification et de sous-stratification

Le partage rural/urbain constitue une première stratification préalable au premier degré de tirage. Elle est enrichie de deux manières. D'une part, la strate urbaine distingue en fait trois niveaux :

- unités urbaines de moins de 20 000 habitants (« petit urbain »),
- unités urbaines comprises entre 20 000 et 100 000 habitants (« moyen urbain »),
- unités urbaines de plus de 100 000 habitants (« grand urbain »).

D'autre part, chaque strate ainsi définie -y compris la strate rurale- est elle-même ventilée en sous-strates selon la région administrative. Comme il y a 22 régions administratives, la stratification préalable comporte 88 strates (dont 2 sont vides).

En zone rurale, il n'y a pas de stratification préalable au second degré. En revanche, dans les strates urbaines, il y a une sous-stratification constituée par des groupes de communes. Il n'y a pas de critères sociodémographiques utilisés pour définir ces groupes de communes, on peut seulement dire qu'il s'agit de communes contiguës regroupées afin d'atteindre une certaine taille - mais cela permet au moins de distinguer ville-centre et banlieue.

Enfin, l'ultime stratification est préalable au tirage des logements dans les groupes de communes tirés. Elle distingue quatre types de logements :

- les logements recensés de type « résidence principale » ;
- les logements recensés de type « résidence secondaire » ;
- les logements recensés de type « résidence vacante » ;
- les logements neufs.

2.1.4 Taille de l'échantillon et critères d'attribution

2.1.5 Systèmes de sélection de l'échantillon

L'échantillon de logements de SILC est tiré à probabilités égales (taux f) à l'exception des logements recensés secondaires qui sont tirés avec la probabilité $f/4$ et des logements recensés vacants en strate rurale qui sont tirés au taux $f/2$. L'échantillon 2004 comprenait 16 000 logements (ventilés en 9

sous-échantillons), et les sous-échantillons entrant en 2005 et 2006 en comprenait chacun 3 000. Les sous-échantillons entrants des années à venir devraient être également calibrés à 3 000 logements.

Cas de la strate rurale

Le tirage des 128 unités primaires de l'échantillon-maître parmi les 227 recensées a été effectué proportionnellement à la taille définie en nombre de résidences principales, selon un algorithme de tirage équilibré (l'équilibrage a porté sur des structures par âge et sur le revenu déclaré aux services fiscaux). Le tirage de 684 unités secondaires de l'échantillon de EU-SILC sur les 3 217 unités de l'échantillon-maître a également été proportionnel à la taille en nombre de résidences principales. Le tirage des logements est effectué au sein du groupe de communes par un algorithme systématique sur fichier trié.

Le choix des tailles des échantillons d'unités primaires et secondaires est dicté par des considérations de coût de déplacement et de charge moyenne des enquêteurs, sachant que la règle générale consiste à affecter un enquêteur à une unité primaire.

Cas des strates urbaines jusqu'à 100 000 habitants

Dans le petit urbain, l'échantillon-maître comprend 75 unités primaires parmi les 975 recensées et dans le moyen urbain, 93 unités primaires parmi 180.

L'échantillonnage des unités primaires s'effectue selon les mêmes modalités qu'en strate rurale. Même chose pour le tirage des logements au sein des groupes de communes. Les tailles d'échantillons sont déterminées par les mêmes règles qu'en strate rurale.

Cas du « grand urbain »

Les 53 unités urbaines de plus de 100 000 habitants sont retenues. Dans chaque groupe de communes de l'unité urbaine, le tirage des logements est effectué par un algorithme systématique sur fichier trié. La taille de l'échantillon découle directement de la probabilité de sélection des logements.

2.1.6 Répartition de l'échantillon au cours du temps et renouvellement de l'échantillon : groupes de rotation

L'échantillon est de type rotatif : chaque année, on interroge neuf sous-échantillons, tirés chacun selon la méthode exposée ci-dessus. Chaque sous-échantillon est donc un panel interrogé neuf années de suite. Les tirages des sous-échantillons sont indépendants d'une année sur l'autre mais, par construction, ils sont toujours effectués dans les mêmes unités primaires puisque celles-ci constituent un échantillon-maître.

2.1.8 Pondération

En 2005, nous avons estimé pour la première fois des poids longitudinaux. Nous avons suivi la méthodologie présentée par Pascal Ardilly et Pierre Lavallée (Symposium 2003, Stat Canada).

2.1.8.1 Effet du plan d'échantillonnage (entrants)

Les poids sont définis au niveau logement et sont égaux à l'inverse de la probabilité d'inclusion qui découle du plan de sondage. Les ménages et les individus ont la même pondération que le logement auquel ils appartiennent. Chaque année, les pondérations initiales, notées WI, varient dans un rapport de 1 à 4 puisque les logements recensés secondaires ont quatre fois moins de chance d'être tirés que les logements recensés principaux ou que les logements neufs (cf. 2.1.5).

2.1.8.2 Ajustements pour non-réponse

Pour les réinterrogés, il y a deux types de non-réponse totale : la non-réponse des individus au moment du tirage « initial », c'est-à-dire lorsqu'on échantillonne le panel entrant, et la non-réponse à la date courante. Les modèles de non-réponse ont été estimés pour les deux types de non-réponse.

La probabilité de non-réponse initiale est notée PI.

La correction de la non-réponse initiale

Les modèles de non-réponse initiale ont été estimés sur les logements de l'échantillon qui faisaient partie du champ : les enquêteurs les ont reconnus comme résidence habituelle d'au moins une personne. Nous avons différencié cinq types de modèles de non-réponse totale selon les informations disponibles dans les bases de sondage ou recueillies par l'enquêteur en 2004 :

- les ménages d'une personne habitant des résidences principales au dernier recensement de la population (RP) et en 2004,
- pour les ménages de 2 personnes des résidences principales au RP et en 2004,
- les ménages de 3 personnes et plus des résidences principales au RP et en 2004,
- les résidences recensées secondaires, occasionnelles ou vacantes au RP,
- les logements neufs (construits après mars 1999).

Toutes catégories de logements confondues, les motifs principaux de non-réponse sont liés à :

- la région ;
- la densité d'habitat (rural ou urbain),
- la caractérisation en termes d'activité du quartier (chômage, activité),
- le type d'habitat au voisinage du logement (individuel ou collectif) en 2004,
- le fait d'habiter une maison ou un appartement en 2004,
- la taille du ménage (ou au nombre de pièces du logement) en 1999,
- l'âge de la personne de référence (plus ou moins de 60 ans) en 1999.

À partir de ces résultats, nous avons formé différentes sous-populations de répondants en croisant les motifs significatifs de la non-réponse (certains groupes à faible effectif ont été regroupés pour assurer la robustesse des résultats). Au final, nous avons réparti les 10 273 ménages répondants dans 37 groupes et nous avons supposé le mécanisme de réponse homogène à l'intérieur de sous-populations. La probabilité de réponse initiale d'un ménage dans une sous-population donnée vaut donc :

$$PI = \frac{\text{Nombre de ménages répondants dans la sous-population}}{\text{Nombre de ménages échantillonnés dans la sous population}}$$

Pour l'ensemble des ménages, PI est comprise entre 0,5 et 0,9. Le poids corrigé de la non-réponse initiale (WI/PI) varie dans un rapport de 1 à 6.

La correction de la non-réponse en réinterrogation

Le modèle de non-réponse est estimé au niveau individuel. Une probabilité de réponse est attribuée à chaque individu panel qui appartient à l'échantillon en 2005. Est considéré comme répondant tout individu qui appartient à un ménage répondant (DB135='1').

Les nouveau-nés de mère panel se voit attribué la probabilité de réponse de leur mère.

Soit PR(2005) la probabilité de répondre en 2005 sachant qu'on a répondu en 1^{ère} vague,

Pour les individus hors champ en 2005, PR(2005)=1.

Pour estimer la probabilité de réponse en réinterrogation en 2005, nous avons estimé PR(2005) pour les 21 900 individus panel en 2004 encore dans le champ en 2005.

Probabilité de répondre en 2005 sachant qu'on a répondu en 2004

Un modèle de non-réponse a été estimé sur les 17 040 adultes panel en 2004, réinterrogés et encore dans le champ en 2005. L'information utilisée est celle de 2004.

Les facteurs explicatifs de la non-réponse sont :

- le fait d'avoir quitté son ménage depuis la dernière vague,
- le fait d'avoir déménagé avec l'ensemble de son ménage depuis la dernière vague,
- la nationalité (magrébine/autre),
- le statut d'activité (actif occupé ou inactif),
- la CS (artisans/commerçants (CS=2) ou inactifs autres que retraité (CS=8) ou autres),
- l'âge (20-24 ans/plus de 65 ans/autre),
- la situation familiale (seul/non),
- la perception de minima sociaux au sein du ménage,
- le diplôme (diplômé/non),
- la localisation géographique (agglomération parisienne/autre),
- le quartile de niveau de vie (1er, 2d ou au-dessus de la médiane) du ménage.

À partir de ces résultats, nous avons formé différentes sous-populations de répondants en croisant les motifs significatifs de la non-réponse (certains groupes à faible effectif ont été regroupés pour assurer la robustesse des résultats). Au final, nous avons réparti les 17 040 individus réinterrogés en 2005 dans 21 groupes et nous avons supposé le mécanisme de réponse homogène à l'intérieur de sous-populations. La probabilité PR(2005) vaut donc :

Nombre d'individus répondants dans la sous-population

Nombre d'individus panel dans la sous population

Pour les 4 860 enfants (moins de 16 ans en 2004), pour lesquels nous n'avons que peu d'information, nous appliquons un taux de réponse homogène.

La probabilité PR(2005) est comprise entre 0,5 et 0,9.

2.1.8.3 Ajustements aux données extérieures (niveau, variables utilisées et sources) et « troncature »

Nous attribuons à chaque individu panel appartenant à l'échantillon de réinterrogation un poids corrigé de la non réponse $WC=WI/PI/PR(2005)$. Ce poids varie dans un rapport de 1 à 9.

Nous ne disposons pas de marges pour la population de référence de l'échantillon longitudinal, qui est l'ensemble des personnes ayant vécu en 2004 et en 2005 en ménage ordinaire en France métropolitaine. Nous avons effectué un calage sur les marges de 2004 en prenant en compte l'ensemble des personnes sorties du champ entre les deux enquêtes. Nous avons ensuite mis le poids des personnes hors champ à 0.

L'enquête est, comme toutes les enquêtes ménages de l'Insee réalisées en 2004, calée sur les marges issues de l'enquête Emploi de 2003. En effet, toutes les enquêtes ménages d'une année civile N sont calées sur la dernière enquête Emploi disponible au début de l'année N. Toutes les enquêtes dont la collecte a lieu pendant l'année civile N sont donc calées sur les marges constituées à partir des 4 enquêtes Emploi trimestrielles de l'année N-1.

Le calage s'est effectué avec le logiciel Calmar. Nous avons utilisé la fonction de distance « logit ».

Les variables et les modalités introduites dans le calage sont les suivantes :

- nombre d'individus par tranche de densité d'habitat : rural, unité urbaine de moins de 20 000 habitants, unité urbaine de 20 000 à 100 000 habitants, unité urbaine de plus de 100 000 habitants, région parisienne.
- nombre d'individus par type de ménage :
 - couple sans enfant,
 - couple avec 1 enfant
 - couple avec 2 enfants ou plus
 - famille monoparentale
 - personne seule, autre configuration ;
- nombre d'hommes par tranches d'âge (6 modalités, des moins de 15 ans aux 76 ans et plus). L'âge est mesuré au 31/12/2003 ;
- nombre de femmes par tranches d'âge (6 modalités) ;
- nombre d'individus selon le diplôme :
 - moins de 16 ans, sans diplôme, non déclaré, diplôme inférieur baccalauréat (CAP, BEPC),
 - Baccalauréat, bac+2,
 - diplôme supérieur ;
- nombre d'individus selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (activité actuelle ou ancienne activité) :
 - agriculteurs (retraités ou non),
 - indépendants et professions libérales (retraités ou non),
 - professeurs et instituteurs actifs,
 - professeurs et instituteurs retraités,
 - employés et ouvriers actifs,
 - employés et ouvriers retraités,
 - autres et moins de 16 ans,
- nombre de ménages par région :
 - Ile de France et bassin parisien,
 - Nord, Est et Ouest,
 - Sud-Ouest, Centre-Est et Méditerranée ;
 - nombre d'individus selon la nationalité :
 - o française,
 - o étrangère.

Les rapports de poids avant/après calage évoluent entre 0,7 et 1,4. Les pondérations finales des individus varient quant à elles dans un rapport de 1 à 17. Environ 20 individus ont un poids plus de 10 fois supérieur au poids le plus faible.

2.1.8.4 Pondération longitudinale finale

Pour les répondants, le poids est modifié pour corriger de la non-réponse individuelle en 2004 ou 2005. Les pondérations des individus répondants sont corrigées de façon à garder la même structure

par âge et par sexe (16 modalités : croisement du sexe par l'âge en 8 modalités, des moins de 16 ans aux 76 ans et plus) sur l'ensemble de la population. Elle ne respecte donc pas la structure par âge et par sexe au sein d'un ménage. Comme le taux de non-réponse individuel n'est que de 1,1 %, l'impact de cette correction est très limité, de 0,0 % à 4,2 %.

2.1.9 *Substitutions*

Sans objet dans le cas de la France.

2.2 Erreurs d'échantillonnage

Les écarts-type calculés estiment l'écart-type causé par l'échantillonnage corrigé de la non-réponse et du calage. Ils sont calculés en utilisant le logiciel Poulpe après linéarisation¹.

2004	Moyenne (en euros)	Nombre d'observations		Écart- type
		Avant imputation	Après imputation	
Revenu disponible total (HY020)	27 447	9 091	9 091	
Revenu disponible total avant prestations sociales autres que retraites (HY022)	24 583	9 091	9 091	
Revenu disponible total avant prestations sociales (HY023)	17 593	9 091	9 091	
Composantes du revenu net au niveau ménage				
Revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres (HY040N)	325	567	567	
Allocation famille/enfant (HY050N)	768	971	2448	
Exclusion sociale non classée ailleurs (HY060N)	173	329	471	
Aides au logement (HY070N)	465	1 707	1 931	
Transferts interménages perçus régulièrement en espèces (HY080N)	307	581	596	
Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	700	6 848	6 848	
Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)	4	176	176	
Intérêts (HY100N)	278	1 716	1 716	
Impôts réguliers sur la fortune (HY120N)	-41	74	74	
Transferts interménages versés régulièrement en espèces (HY130N)	-326	866	866	
Remboursements consécutifs à des ajustements fiscaux (HY145N)	-1 781	7 355	7 355	
Composantes du revenu net au niveau individu				
Salaire ou revenu assimilé (PY010N)	9 096	9 077	9 077	
Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050N)	957	706	706	
Autoconsommation (PY070N)	50	1 861	1 861	
Allocations chômage(PY090N)	503	1 225	1 331	
Retraites (PY100N)	3 691	3 868	3 999	
Allocations au survivant (PY110N)	128	195	204	
Indemnités de maladie (PY120N)	101	514	514	
Pensions d'invalidité (PY130N)	172	424	431	
Allocation d'éducation (PY140N)	20	331	331	

¹ Les écarts type seront envoyés courant janvier 2008

2005	Moyenne (en euros)	Nombre d'observations		Écart- type
		Avant imputation	Après imputation	
Revenu disponible total (HY020)	28 698	7 934	7 934	
Revenu disponible total avant prestations sociales autres que retraites (HY022)	25 670	7 934	7 934	
Revenu disponible total avant prestations sociales (HY023)	18 251	7 934	7 934	
Composantes du revenu net au niveau ménage				
Revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres (HY040N)	460	669	669	
Allocation famille/enfant (HY050N)	797	1 817	2 376	
Exclusion sociale non classée ailleurs (HY060N)	259	507	584	
Aides au logement (HY070N)	451	1 451	1 661	
Transferts interménages perçus régulièrement en espèces (HY080N)	185	484	484	
Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	741	6 161	6 161	
Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)	5	174	174	
Intérêts (HY100N)	287	1 483	1 483	
Impôts réguliers sur la fortune (HY120N)	-39	83	83	
Transferts interménages versés régulièrement en espèces (HY130N)	-258	726	726	
Remboursements consécutifs à des ajustements fiscaux (HY145N)	-1 784	6 579	6 580	
Composantes du revenu net au niveau individu				
Salaire ou revenu assimilé (PY010N)	9 183	8 210	8 210	
Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050N)	1 094	689	689	
Autoconsommation (PY070N)	38	1 691	1 691	
Allocations chômage(PY090N)	483	1 179	1 179	
Retraites (PY100N)	3 943	3 647	3 648	
Allocations au survivant (PY110N)	83	156	156	
Indemnités de maladie (PY120N)	130	471	471	
Pensions d'invalidité (PY130N)	196	434	434	
Allocation d'éducation (PY140N)	17	309	309	

Revenu disponible 2004	Moyenne (en euros)	Nombre d'observations		Écart- type
		Avant imputation	Après imputation	
Total	17 326	22 053	22 053	
Ménage d'une personne	16 286	2 679	2 679	
Ménage de 2 personnes	19 207	5 786	5 786	
Ménage de 3 personnes	18 084	4 168	4 168	
Ménage de 4 personnes et +	15 911	9 420	9 420	
0-25 ans	15 551	7 406	7 406	
25-34 ans	17 570	2 707	2 707	
35-44 ans	17 579	3 232	3 232	
45-54 ans	19 234	3 163	3 163	
55-64 ans	19 849	2 301	2 301	
65+ ans	16 946	3 244	3 244	
Hommes	17 554	10 711	10 711	
Femmes	17 111	11 342	11 342	

Revenu disponible 2005	Moyenne (en euros)	Nombre d'observations		Écart- type
		Avant imputation	Après imputation	
Total	18 089	20 108	20 108	
Ménage d'une personne	16 566	22 010	22 010	
Ménage de 2 personnes	20 081	5 288	5 288	
Ménage de 3 personnes	18 336	3 848	3 848	
Ménage de 4 personnes et +	16 963	8 762	8 762	
0-25 ans	16 545	6 852	6 852	
25-34 ans	17 952	2 382	2 382	
35-44 ans	18 165	2 934	2 934	
45-54 ans	20 096	2 827	2 827	
55-64 ans	21 042	2 215	2 215	
65+ ans	17 415	2 898	2 898	
Hommes	18 420	9 790	9 790	
Femmes	17 773	10 318	10 318	

2.3 Erreurs non dues à l'échantillonnage

2.3.1 Erreurs dans la base de sondage et la couverture

Deux bases de sondages ont été utilisées conjointement :

- le recensement général de la population de mars 1999, qui est reconnu comme étant de très bonne qualité, même s'il y a quelques très rares omissions de logements (la qualité du recensement est certes moins bonne pour les personnes physiques - mais la base utilisée ici est une base de logements). L'ancienneté du recensement explique qu'un certain nombre de logements de la base soit hors champ et que nous soyons obligés de prendre dans

l'échantillon des résidences vacantes ou secondaires au moment du recensement alors que notre champ se limite aux résidences principales.

- une base qui a mis à jour la précédente fin 2004, dite « base de sondage de logements neufs » (BSLN). Pour la constituer, on part de l'ensemble des logements correspondant aux permis de construire délivrés par les mairies. Ces permis sont gérés dans un fichier administratif appelé SITADEL, qui comprend environ 300 000 logements chaque année. Un extrait de SITADEL est obtenu par sondage, ce qui donne lieu à un échantillon de logements initialement « fictifs » dont la construction est suivie sur le terrain par des enquêteurs jusqu'à ce qu'il y ait achèvement du logement. À la constatation de l'achèvement, le logement entre dans la BSLN. La qualité de SITADEL et du processus de suivi sur le terrain n'est pas finement quantifiable, mais on considère que la BSLN est tout à fait satisfaisante en matière de couverture de la construction neuve.

2.3.2 Erreurs de mesure et de traitements

Description des différentes causes d'erreurs de mesure susceptibles d'être détectées dans l'enquête

L'introduction des pièces et billets en euros en France étant assez récente (janvier 2002), de nombreux ménages continuent à « répondre en francs », même si l'enquêteur demande une réponse en euros. Un certain nombre de personnes âgées raisonnent toujours en anciens francs². Une calculatrice intégrée permet la conversion par l'enquêteur de montants exceptionnellement fournis en francs et les cartes code et le fascicule revenus donnent les montants en euros et en francs.

Par ailleurs, la multiplicité des périodes de référence dans l'enquête (période courante par exemple pour les conditions de logement, année N-1 pour les revenus, année N-2 - dans la stratégie française - pour les impôts) peut également être source de confusion. Cependant, toutes les questions font référence à la période d'intérêt dans leurs libellés mêmes et les questions sont depuis 2005 regroupées par période de référence.

En plus du problème de la période de référence, un certain nombre de confusions ont été constatées entre mois et année. Ce type de problème est courant s'agissant d'enquêtes sur le thème des revenus. Des erreurs correspondant à un facteur de 12 peuvent ainsi être trouvées sur certains montants. Pour d'autres variables, il y a pu y avoir des confusions entre trimestre et année. Ceci concerne en particulier les personnes âgées et les retraites, certaines d'entre elles étant versées trimestriellement.

Un autre type d'erreur fréquent dans ce type de collecte concerne le nombre de 0 associé à un montant. Les montants mentionnés correspondent en général à des chiffres élevés, parfois des centaines de milliers. Dans le cadre d'une collecte par questionnaire CAPI, c'est l'enquêteur qui saisit le chiffre, en même temps qu'il pose les questions. Il est donc possible que parfois un zéro en trop ou en moins ait pu être saisi dans un montant. Des séparateurs de milliers ont été ajoutés en 2005 afin de limiter ces erreurs.

Les ménages sont invités, dès l'envoi de la « lettre avis », à préparer pour le jour de l'entretien les documents nécessaires pour la bonne conduite de celui-ci, en particulier la déclaration de revenus. Quatre individus sur cinq (parmi ceux qui répondent) utilisent cette déclaration de revenus. Dans le cas contraire, on demande aux salariés d'utiliser les récapitulatifs annuels de salaires que leur employeur (unique la plupart du temps). Si l'enquêté n'utilise toujours pas ce dernier document, on lui demande tout simplement son salaire mensuel, éventuellement en tranches s'il refuse de le donner en clair. Enfin, une fraction des ménages ne souhaite répondre à aucune question relative aux revenus.

L'ensemble de ces facteurs (confusion dans les devises et dans les périodes de référence, multiplicité des sources) conduit à une certaine hétérogénéité des résultats de collecte qui nuit à la qualité des données.

Description de la façon dont le questionnaire a été élaboré, utilisation éventuelle d'un laboratoire cognitif, test sur le terrain du questionnaire, incidence de sa conception, de son contenu et de sa formulation

² Le 1^{er} janvier 1960, le nouveau franc a été introduit, 1 nouveau franc correspondant à 100 anciens francs.

Structure du questionnaire

L'enquête est composée d'un questionnaire « Ménage » (destiné à l'ensemble du ménage) et d'un questionnaire « Individu » posé à toutes les personnes du ménage âgées de 16 ans ou plus (au 1er janvier de l'année d'enquête). Le questionnaire ménage est précédé du « tronc commun des ménages », qui constitue le socle de l'ensemble des enquêtes auprès des ménages conduites par l'Insee.

Un certain nombre de composantes du revenu des ménages est perçu au niveau individuel. Il s'agit :

- des revenus d'activité ou de remplacement (salaires, allocations de chômage ou de préretraite, pensions, retraites ou rentes...),
- de certaines prestations et minima sociaux (prestations maladie, invalidité ou dépendance, bourses d'études, revenu minimum d'insertion, minimum vieillesse, etc.).

En revanche, certaines composantes du revenu des ménages sont difficiles, voire impossibles, à individualiser. Il s'agit :

- des aides au logement et du loyer imputé, des prestations familiales, de l'aide sociale,
- des revenus de la propriété, des transferts entre ménages, des revenus des enfants, des impôts et des remboursements d'intérêts hypothécaires.

Ces composantes sont donc en général collectées au niveau du ménage. Par exception, les prestations familiales et l'aide sociale, attribuées à un allocataire, sont collectées auprès de lui au niveau du questionnaire individuel.

L'architecture du questionnaire a été aménagée en 2005 suite aux bilans de l'enquête de 2004. Il est finalement structuré de la façon suivante :

- Tronc commun des enquêtes ménages (TCM) :
 - Identification du logement, contact ;
 - Tableau des habitants du logement et contour des unités de vie (THL).
- Questionnaire ménage (renseigné par un adulte quelconque du ménage « unité de vie ») :
 - Ressources et charges en période courante ;
 - Changements récents et jeunes enfants ;
 - Conditions de logement ;
 - Revenus non individualisables sur la période de référence ;
 - Endettement et confort financier.
- Questionnaire individuel (renseigné par chaque adulte du ménage, le recours à un proxy étant toléré) :
 - Biographie et ressources culturelles ;
 - Activité, emploi, profession ;
 - Revenus individualisables sur la période de référence ;
 - Santé ;
 - Module secondaire.

Pour limiter les erreurs de collecte, l'équipe de conception a d'une part introduit dans CAPI des filtres et des contrôles, d'autre part autorisé une collecte en francs pour de nombreux montants, en particulier lorsque les documents sont anciens (tableau d'amortissement pour la collecte des intérêts d'emprunt, prix de vente du logement).

Exhaustivité et absence de doubles comptes dans la collecte des revenus

Arguant du fait que l'enquêteur n'est pas capable a priori de connaître toutes les sources de revenus du ménage et que ce dernier peut oublier d'en mentionner une, on met en œuvre une stratégie générale de « balayage » des revenus. Cette stratégie consiste à :

- recenser les différents types de revenus perçus par le ménage au cours de l'année de référence, avant de collecter les montants correspondants,
- vérifier que le montant n'a pas été inclus antérieurement dans un autre revenu pour éviter les double-comptes,
- essayer systématiquement, lorsque l'enquêté n'a pas pu ou voulu renseigner un montant, d'obtenir une information en tranches.

Utilisation des documents administratifs et fiscaux

Le questionnement est fonction des documents utilisés. Parmi ces documents, la ou les déclarations des revenus de l'année de référence sont privilégiées pour les revenus d'activité et de remplacement des adultes, qui sont en quasi-totalité imposables. La déclaration de revenus présente l'avantage d'un mode de recueil des revenus annuels à la fois plus facile et plus fiable. D'une part, les récapitulatifs annuels sont déjà faits. D'autre part, le concept mesuré (revenu déclaré) permet une étude de qualité par comparaison de la distribution des revenus avec celle de l'enquête Revenus fiscaux (enquête de référence à l'Insee pour la distribution des revenus).

Dans le questionnaire individuel, l'enquêté indique combien de déclarations de revenus 2004 (respectivement 2003) il a effectuées, et s'il consent à s'y reporter. Pour les revenus d'activité et de remplacement, le questionnement prend deux formes différentes selon la réponse :

- une boucle (dans CAPI) indexée sur le nombre de déclarations de revenus en cas de consentement,
- sinon, une boucle indexée sur le nombre de sources de revenus (nombre d'employeurs pour les salaires, d'entreprises pour les revenus d'indépendants, de caisses ou organismes de versement pour les retraites ou pensions...).

Dans le premier cas, on obtient un montant annuel de revenu déclaré, qui doit être complété par une interrogation synthétique sur l'existence et le montant de revenus complémentaires non déclarés.

Dans le second cas, on reconstitue un montant annuel de revenu perçu cumulé par source de manière plus analytique : durée de perception, régularité du montant mensuel, et montant mensuel en cas de versements réguliers ou montant annuel en cas de versements irréguliers.

Codification de la profession

L'intégration du logiciel de codification SICORE dans le questionnaire CAPI permet de reconnaître les libellés de profession. SICORE (Système Informatique de COdage des Réponses aux Enquêtes) est un système de chiffrage automatique développé par l'Insee. Les enquêteurs sont avertis lorsque le libellé renseigné est inconnu de la base des professions. Ils peuvent alors saisir d'autres libellés qui sont tous enregistrés. Ce ci permet de corriger les erreurs de saisie et de préciser les libellés.

Questionnement longitudinal

Le questionnement longitudinal a commencé en 2005. Les personnes réinterrogées ont répondu à un questionnaire un peu différent de celui des entrants si elles avaient accepté en 2004 que les informations qu'elles avaient fournies leur soient restituées l'année suivante.

Dans ce cas, le questionnement tient compte des réponses données l'année précédente dans la formulation des questions, voire en ne reposant pas certaines questions, ce qui allège l'interview.

Des contrôles de cohérence peuvent être effectués d'une vague à l'autre, ce qui réduit le bruit des données. Ils portent :

- sur les dates de certains événements (calendrier d'activité par exemple),
- sur la non-perception d'un type de revenu perçu l'année précédente,
- sur l'évolution de montants détaillés de composantes du revenu ou du coût du logement (fourchette en général entre -20 % et + 30 %),
- sur l'évolution de montants agrégés de revenus (impôts, salaires, retraites).

Tests du questionnaire 2004

Une première version du questionnaire (questionnaire sous CAPI) est testée au printemps 2003 auprès de cinq directions régionales de l'Insee (Picardie, Alsace, Bourgogne, Nord, Ile-de-France) et porte sur environ 400 ménages. La formation dure une journée. La formation est précédée d'une demi-journée de formation au Tronc Commun des enquêtes Ménages.

Cette formation se compose à la fois d'une présentation générale de l'enquête (contexte européen, structure du questionnaire, présentation de ses différents modules) et d'exercices sous CAPI.

Trois directions régionales de l'Insee (Franche Comté, Centre, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Languedoc-Roussillon) testent une nouvelle version du questionnaire à l'automne 2003 auprès d'environ 400 ménages. La formation dure de nouveau une journée (encore une fois précédée d'une demi-journée de formation au Tronc Commun des enquêtes Ménages).

Des tests en bureau ont également été menés au 1^{er} trimestre 2004. Ce type de tests permet de se placer dans des configurations particulières qui n'ont pas été rencontrées lors des tests sur le terrain.

Tests du questionnaire 2005

Le questionnaire transversal de 2005 a bénéficié du bilan de la collecte de 2004. Ce bilan a été effectué grâce aux questionnaires papiers remplis par l'ensemble des enquêteurs, des synthèses rédigées par les directions régionales et des comptes-rendus des réunions de bilans organisées en Aquitaine, Île-de-France et Lorraine. Il a notamment conduit à abandonner les questions sur les cotisations sociales et à modifier l'architecture du questionnaire.

Le questionnaire de 2005 a donné lieu à deux tests sur le terrain.

Le premier test en dimension longitudinale s'est déroulé au printemps 2004 dans les trois directions régionales d'Alsace, de Bourgogne, et d'Île-de-France. Il a été mené auprès des 374 ménages qui avaient déjà été interrogés lors du test du questionnaire de 2004 en juin 2003. Il a permis de tester le suivi des individus dans le TCM longitudinal, la remontée de données antérieures en ré-interrogation et les contrôles de cohérence d'une année à l'autre.

Le second test s'est déroulé en novembre 2004 dans les directions régionales du Centre, de Franche-Comté, de Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte-D'azur. Il a été mené auprès de 168 ménages qui avaient répondu au test de novembre 2003. Il avait pour objectif de tester le questionnaire longitudinal modifié suite au premier test panel ainsi que le questionnaire transversal amélioré suite à la collecte de 2004 et le module secondaire.

Enfin, un test en bureau a été mené en février 2005. Ce type de test permet de se placer dans des configurations particulières qui n'ont pas été rencontrées lors des tests sur le terrain.

À l'issue de chaque test et suite aux bilans de collecte et aux différentes remarques des enquêteurs, des modifications du questionnaire (structure, formulation) sont proposées au maître d'ouvrage par l'équipe de conception. Ces modifications du questionnaire sont validées à l'occasion d'un comité de pilotage du projet.

Les tests servent aussi à mesurer les durées de collecte qui permettent de calculer la rémunération des enquêteurs pour l'enquête. L'équipe de conception fournit aux enquêteurs une feuille permettant le relevé manuel des temps d'interview, ces relevés venant compléter les temps mesurés dans CAPI.

Informations sur l'intensité et l'efficacité de la formation des enquêteurs: nombre de jours de formation, test des compétences avant d'entreprendre le travail sur le terrain (taux de succès, etc.)

L'Insee dispose d'un réseau d'enquêteurs stable. L'Institut a recours dans la mesure du possible aux mêmes enquêteurs d'une vague sur l'autre, ce qui présente au moins deux avantages: les enquêteurs connaissent bien l'enquête, et les enquêtés sont plus facilement fidélisés par un enquêteur qu'ils connaissent déjà.

Formation des enquêteurs

Pour les tests, l'équipe de conception assure directement la formation des enquêteurs.

En revanche, pour la collecte en grandeur réelle (mai-juin 2004 et mai-juin 2005), l'équipe de conception ne forme pas directement les enquêteurs mais les gestionnaires responsables de l'enquête dans les directions régionales. Les gestionnaires des directions régionales forment ensuite

les enquêteurs SILC. Cependant, la formation des enquêteurs reproduit à l'identique la formation des gestionnaires. L'équipe de conception SILC fournit aux gestionnaires des directions régionales (en plus des documents de collecte) les transparents et les exercices CAPI. La formation dispensée aux gestionnaires et aux enquêteurs a duré trois jours.

Lors de la collecte, chaque enquêteur est accompagné au moins une fois par un agent de l'Insee (gestionnaire de l'enquête, concepteur...).

Documents de collecte

En vue de la collecte, l'équipe de conception prépare les documents de collecte fournis aux enquêteurs. Ceux-ci sont constitués :

- d'un argumentaire (utilisé pour convaincre les ménages récalcitrants),
- d'une lettre avis envoyée aux enquêtés pour les prévenir de la venue d'un enquêteur,
- d'une plaquette de présentation du dispositif envoyée avec la lettre avis,
- d'une instruction aux enquêteurs,
- d'un cahier des cartes (les cartes sont utilisées dans le cas où l'énumération des modalités d'une question par l'enquêteur serait trop longue ou fastidieuse),
- d'un fascicule « revenus », compléments d'information pour les enquêteurs sur certaines aides et prestations existantes et sur les conditions à remplir pour en bénéficier, réalisé afin d'aider les enquêteurs à retrouver un type de revenus lorsque le ménage ne sait pas exactement ce qu'il perçoit,
- d'une architecture du questionnaire,
- de fiches de prise de contact et de suivi. Les fiches de suivi comportent quelques informations (numéros de téléphone fixe ou portable, adresse internet, personne-relais) pour anticiper les déménagements,
- d'un document présentant les résultats de l'enquête de l'année précédente, donné à tous les ménages répondant.

2.3.3 Erreurs de non-réponse

2.3.3.1 Taille de l'échantillon obtenu

Les deux tableaux ci-dessous fournissent le nombre de ménages, puis le nombre d'individus correspondants, pour lesquels l'entretien a été accepté suite aux collectes 2004 et 2005.

Nombre de ménages pour lesquels un entretien est accepté pour la base de données (DB135=1)		
	(DB010=2004)	(DB010=2005)
Nombre de ménages	9091	7934

Nombre de personnes âgées de 16 ans et plus, membres des ménages dont l'entretien est accepté pour la base de données, pour lesquels un entretien personnel est achevé. (DB135=1 & RB250=11 à 13)		
	(DB010=2004)	(DB010=2005)
Nombre de personnes	17 130	15 312
Nombre d'individus panels (RB100=1)	17 130	15 007
Nombre de co-résidents (RB100=2)	0	305

2.3.3.2 Non-réponse des unités

Le taux de non-réponse des ménages est donné de manière détaillée dans le tableau ci-dessous.

Vague 2004 (sous échantillons 2 à 9)

Adresses contactées avec succès DB120=11	12 787
Total DB120	14 583
Adresse inexistante DB120=23	1 694
Adresses validées sélectionnées	12 889
Taux de contact à l'adresse Ra	99,2%
Entretiens de ménages achevés et acceptés pour la base de données DB135=1	9 091
Ménages éligibles aux adresses contactées Total DB130	12 787
Proportion d'entretiens de ménages achevés et acceptés pour la base de données Rh	71,1%
Taux de non-réponse des ménages NRh	29,5%

Taux de réponse des ménages : comparaisons des codes résultat des vagues 2004 et 2005

2004		2005									Total
		DB130=11 Questionnaire rempli									
		DB135=1 Entretien accepté pour la base de données	DB135=2 Entretien rejeté pour la base de données	DB130=22 Ensemble du ménage absent	DB130=23 Ménage incapable de répondre	DB130=24 Autres raisons	DB130=21 Refus de coopérer	DB120=21 Impossible de localiser l'adresse	NC DB110=3-7 Ménage a quitté le panel	DB110=10 Fusion de ménages	
DB130=11 Questionnaire rempli	DB135=1 Entretien accepté	7771	15	21	181	108	440	9	357	68	9091
	DB135=2 Entretien rejeté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DB120=21 Impossible de localiser l'adresse											0
DB120=23 Adresse inexistante											0
DB130=21 Refus de coopérer											0
DB130=22 Ensemble du ménage absent											0
DB130=23 Ménage incapable de répondre											0
DB130=24 Autres raisons											0
Total		7771	15	21	181	108	440	9	357	68	9091

2005		2005									Total
		DB130=11									
		DB135=1	DB135=2	DB130=22	DB130=23	DB130=24	DB130=21	DB120=21	NC DB110=3-7	DB110=10	
DB110=8 Éclatement de ménage		163	1	24	4	22	19	4	357	68	249
DB110=9 Nouvelle adresse ou 1e vague		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

7934	16	45	185	130	459	13	357	68	9340
------	----	----	-----	-----	-----	----	-----	----	------

Nombre total de ménages	9 340	100%
Taux de réponse de la vague 2005 (DB135=1)	7 934	84,9%
Refus (DB130=21)	459	4,9%
Non contactés et autres	629	8,6%

Taux de suivi longitudinal	90,3%
Ratio de suivi	92,6%
Ratio taille finale échantillon	87,3%

Le taux de non-réponse individuelle, ainsi que le taux global, et le détail des calculs sont donnés ci-dessous.

Vague 2004 (sous échantillons 2 à 9)

Nombre entretiens individuels achevés RB250 = 11	17 130
Nombre d'individus éligibles dans les ménages dont les entretiens ont été achevés et acceptés pour la base de données RB245 = 1	17 262
Rp	99,2 %
Taux de non-réponse individuelle NRp	0,8 %
Taux global de non-réponse individuelle *NRp	30,0 %

Taux de réponse individuelle

2005								
RB250=11 Entretien individuel achevé	Non complété							Total
	RB250=21 ou 22 Entretien n'a pas pu être réalisé	RB250=23 Refus de coopérer	RB250=31 ou 33 Non contacté	RB250=32 Non contacté	HH nc	Pn RB110=6 ou RB120=2,3	PI RB110=4 or -1	

Individus panel

1	RB110=1-2 Membre courant du ménage	14733	0	59	0	49				14841
2	RB110=6 décédé									58
3	RB110=-1									2181
4	RB120=2 Parti en institution									14
5	RB120=3 Parti à l'étranger									16
6	RB120=4 Perdu									74
7	DB135=2 ou -1, ou DB110=7, ou DB120=21-23 ou -1, ou DB130=21-24 ou - 1									78
8	DB110=3-6									0

Nouveaux individus panel

9	Ont atteint l'âge de 16 ans	274	0	2	0	1	0	0	0	277
10	Individus panel supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Individus non panel de plus de 16 ans

11	Vague 2005	Présents en 2004	0	0	0	0	0	0	0	0
11		Non présents en 2004	305	0	19	0	12	0	0	0
12	Vague 2004	Présents en 2004								0
12		Non présents en 2004								0

Individus panel 2004 non présents en 2005

13	Individus panel 2004 non présents en 2005									0
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---

SOMMES

	1 + 3 + 6 + 7 + 9 + 10	15007	0	61	0	50	0	0	0	17451
	1 + 3 + 6 + 7 + 9 + 10 + 13	15007	0	61	0	50	0	0	0	17451
	1 + 3 + 6 + 7 + 9 + 10 + 11	15312	0	80	0	62	0	0	0	17787

Taux de réponse des individus panel de la vague 2005	86,0%
Taux de réponse des co-résidents de la vague 2005	-
Taux de suivi longitudinal (RB250=11)	86,0%
Refus (RB250=23)	0,3%
Non contactés et autres (RB250=32)	0,3%
Ratio (taille finale 2005 / taille finale 2004) individus panel	87,6%
Ratio (taille finale 2005 / taille finale 2004) individus panel et co-résidents	89,4%
Taux de réponse des personnes non-panel	90,8%

2.3.3.3 Ventilation des ménages selon le « statut du ménage » (DB110), l'« enregistrement du contact à l'adresse » (DB120), le « résultat du questionnaire ménage » (DB130), et l'« acceptation de l'entretien » (DB135)

Ventilation des ménages selon le « statut du ménage » (DB110) à la vague 2004

2004	Total	DB110=1 Même adresse en 2004 & 2005	2 Tout le ménage a déménagé (reste dans le champ)	3 Tout le ménage est parti en institution	4 Tout le ménage est parti à l'étranger	5 Tout le ménage est décédé	6 Le ménage ne contient pas d'individus panels	7 Adresse non contactée	8 Éclatement de ménage	9 Nouvelle adresse	10 Fusion
Total	9 091	0	0	0	0	0	0	0	0	9 091	0
%	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	0,0

Ventilation des ménages selon le « statut du ménage » (DB110) à la vague 2005

2005	Total	DB110=1 Même adresse en 2004 & 2005	2 Tout le ménage a déménagé (reste dans le champ)	3 Tout le ménage est parti en institution	4 Tout le ménage est parti à l'étranger	5 Tout le ménage est décédé	6 Le ménage ne contient pas d'individus panels	7 Adresse non contactée	8 Éclatement de ménage	9 Nouvelle adresse	10 Fusion
Total	9 340	7994	672	28	40	37	0	252	249	0	68
%	100	85,6	7,2	0,3	0,4	0,4	0,0	2,7	2,7	0,0	0,7

Ventilation des ménages selon le « enregistrement du contact à l'adresse » (DB120) à la vague 2004

2004	Total	DB120=11 Adresse contactée	21 Adresse non localisée	22 Adresse inaccessible	23 Adresse inexistante	Manquant
Total	9 091	9 091	0	0	0	0
%	100	100	0,0	0,0	0,0	0,0

Ventilation des ménages selon le « enregistrement du contact à l'adresse » (DB120) à la vague 2005

2005	Total	DB120=11 Adresse contactée	21 Adresse non localisée	22 Adresse inaccessible	23 Adresse inexistante	Manquant
Total	9 340	775	13	0	0	8552
%	100	8,3	0,1	0,0	0,0	91,6

Ventilation des ménages selon le « résultat du questionnaire ménage » (DB130) à la vague 2004

2004	Total	DB130=11 complété	21 refus de coopérer	22 tout le ménage est temporairement absent	23 tout le ménage est incapable de répondre	24 autre motif de non réponse	Manquant
Total	9 091	9 091	0	0	0	0	0
%	100	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Ventilation des ménages selon le « résultat du questionnaire ménage » (DB130) à la vague 2005

2005	Total	DB130=11 complété	21 refus de coopérer	22 tout le ménage est temporairement absent	23 tout le ménage est incapable de répondre	24 autre motif de non réponse	Manquant
Total	9 340	7 950	459	45	185	130	571
%	100	85,1	4,9	0,5	2,0	1,4	6,1

Ventilation des ménages selon l'« acceptation de l'entretien » (DB135) à la vague 2004

2004	Total	DB135=1 accepté	2 refusé	Manquant
Total	9 091	9 091	0	0
%	100	100	0,0	0,0

Ventilation des ménages selon l'« acceptation de l'entretien » (DB135) à la vague 2005

2005	Total	DB135=1 accepté	2 refusé	Manquant
Total	9 340	7 934	16	1 390
%	100	84,9	0,2	14,9

2.3.3.4 Distribution des personnes en fonction de leur statut (RB110)

Distribution des personnes en fonction de leur statut (RB110)

2005	Total	Membres habituels du ménage				Membres non habituels du ménage			Manquant
		RB110=1 Était présent à la vague précédente	RB110=2 Venu d'un autre ménage panel	RB110=3 Venu d'un ménage non panel	RB110=4 Naissance	RB110=5 A quitté le ménage	RB110=6 Décédé	RB110=7 Dans le ménage au moins 3 mois pendant période de référence	
Total	20 201	18 879	269	421	176	397	59	0	0
%	100	93,5	1,3	2,1	0,9	2,0	0,3	0,0	0,0

Distribution des personnes ayant déménagé par destination (RB120)

RB110=5						
2005	Total	RB120=1 : ménage ordinaire		RB120=2 Collectivité	RB120=3 Etranger	RB120=4 Perdu
		Membre courant d'un ménage	Membre non courant d'un ménage			
Total	397	186	91	16	19	85
%	100	46,9	22,9	4,0	4,8	21,4

2.3.3.5 Non-réponse à certaines questions

Les tableaux suivants fournissent par composante du revenu net disponible la part d'unités percevant cette composante, le pourcentage de valeurs manquantes et le taux d'information partielle.

Ventilation des non-réponses à certaines questions en 2004

Ménages	% de ménages...		
	... ayant perçu un montant (après imputation)	... avec valeur manquante (avant imputation)	... avec information partielle (avant imputation)
Revenu disponible total (HY020)	100,0	3,0	49,7
Revenu disponible des ménages avant transferts sociaux à l'exception des allocations de vieillesse et au survivant (HY022)	98,6	3,7	28,7
Revenu disponible des ménages avant transferts sociaux (HY023)	94,9	3,0	15,6
Revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres (HY040N)	6,2	0,0	0,0
Allocation famille/enfant (HY050N)	26,9	16,3	3,5
Exclusion sociale non classée ailleurs (HY060N)	5,2	1,6	1,1
Aides au logement (HY070N)	21,2	2,5	6,4
Transferts interménages perçus régulièrement en espèces (HY080N)	6,6	0,2	0,1
Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	75,3	-	-
Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)	1,9	-	-
Impôts réguliers sur la fortune (HY120N)	0,8	-	-
Transferts interménages versés régulièrement en espèces (HY130N)	9,5	-	0,1
Remboursements consécutifs à des ajustements fiscaux (HY145N)	80,9	-	2,1

	% de personnes de plus de 16 ans...		
	... ayant perçu un montant (après imputation)	... avec valeur manquante (avant imputation)	... avec information partielle (avant imputation)
Salaire ou revenu assimilé (PY010N)	53,0	4,0	5,8
Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050N)	4,1	0,1	0,4
Allocations chômage(PY090N)	7,8	0,6	0,8
Retraites (PY100N)	23,4	0,8	8,4
Pensions au survivant (PY110N)	1,2	0,1	0,5
Indemnités de maladie (PY120N)	3,0	-	0,0
Pensions d'invalidité (PY130N)	2,5	0,0	0,1
Allocations d'éducation (PY140N)	1,9	-	-

Ventilation des non-réponses à certaines questions en 2005

Ménages	% de ménages...		
	... ayant perçu un montant (après imputation)	... avec valeur manquante (avant imputation)	... avec information partielle (avant imputation)
Revenu disponible total (HY020)	100,0	1,6	43,8
Revenu disponible des ménages avant transferts sociaux à l'exception des allocations de vieillesse et au survivant (HY022)	99,0	2,4	8,3
Revenu disponible des ménages avant transferts sociaux (HY023)	95,9	2,6	11,3
Revenus tirés de la location d'une propriété ou de terres (HY040N)	8,4	-	8,4
Allocation famille/enfant (HY050N)	30,0	7,1	19,9
Exclusion sociale non classée ailleurs (HY060N)	7,4	1,0	0,6
Aides au logement (HY070N)	20,9	2,7	3,0
Transferts interménages perçus régulièrement en espèces (HY080N)	6,1	-	0,0
Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)	77,7	-	-
Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)	2,2	-	-
Impôts réguliers sur la fortune (HY120N)	1,1	-	-
Transferts interménages versés régulièrement en espèces (HY130N)	9,2	-	-
Remboursements consécutifs à des ajustements fiscaux (HY145N)	82,9	0,0	0,8

	% de personnes de plus de 16 ans...		
	... ayant perçu un montant (après imputation)	... avec valeur manquante (avant imputation)	... avec information partielle (avant imputation)
Salaire ou revenu assimilé (PY010N)	53,6	3,7	3,4
Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050N)	4,5	-	0,3
Allocations chômage(PY090N)	7,7	-	0,8
Retraites (PY100N)	23,8	0,0	3,4
Pensions au survivant (PY110N)	1,0	-	0,1
Indemnités de maladie (PY120N)	3,1	-	0,0
Pensions d'invalidité (PY130N)	2,8	-	0,1
Allocations d'éducation (PY140N)	2,0	-	-

2.4 Mode de collecte des données

Le taux d'acceptation des individus appartenant aux ménages répondants est très élevé : 99,2 % pour 2004 et 99,1% pour 2005. En effet, les ménages répondants ont tous rempli au moins un questionnaire individuel et les proxys sont autorisés.

Ventilation des membres des ménages répondants âgés du plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3) selon le statut des données (RB250), vague 2004

2004	Total	RB250=11 Entretien individuel achevé	23 Refus de coopérer	32 Non contacté	33 Non contacté
Total	17 262	17 130	60	68	4
%	100	99,2	0,4	0,4	0,0

Ventilation des membres non panels des ménages répondants âgés du plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB100=2) selon le statut des données (RB250), vague 2004

Sans objet pour 2004.

1^{ère} vague de l'enquête en France : tous les individus sont panels.

Ventilation des membres de ménages répondants âgés du plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3) selon le statut des données (RB250), vague 2005

2005	Total	RB250=11 Entretien individuel achevé	23 Refus de coopérer	32 Non contacté
Total	15 454	15 312	80	62
%	100	99,1	0,5	0,4

Ventilation des membres panels des ménages répondants âgés du plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB100=1) selon le statut des données (RB250), vague 2005

2005	Total	RB250=11 Entretien individuel achevé	23 Refus de coopérer	32 Non contacté	33 Non contacté
Total	15 068	15 007	61	50	0
%	100	99,3	0,4	0,3	0,0

Ventilation des membres non panels des ménages répondants âgés du plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB100=2) selon le statut des données (RB250), vague 2005

2005	Total	RB250=11 Entretien individuel achevé	23 Refus de coopérer	32 Non contacté	33 Non contacté
Total	336	305	19	12	0
%	100	90,8	5,6	3,6	0,0

Seuls les membres du ménage ont le droit de répondre à la place d'un individu. Le tableau suivant détaille les taux de recours au proxy, qui s'élèvent globalement à 24,7% en 2004 et 26,7% en 2005.

Ventilation des membres de ménages répondants âgés de plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB250=11) selon le type d'entretien (RB260), vague 2004

2004	Total	RB260=2 CAPI	RB260=5 Proxi
Total	17 130	12 904	4 226
%	100	75,3	24,7

Ventilation des membres de ménages répondants âgés de plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB250=11) selon le type d'entretien (RB260), vague 2005

2005	Total	RB260=2 CAPI	RB260=5 Proxi
Total	15 312	11 144	4 168
%	100	72,8	27,2

Ventilation des membres panels des ménages répondants âgés de plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB100=1 et RB250=11) selon le type d'entretien (RB260), vague 2005

2005	Total	RB260=2 CAPI	RB260=5 Proxi
Total	15 007	11 007	4 000
%	100	73,3	26,7

Ventilation des membres non panels des ménages répondants âgés de plus de 16 ans (RB245 = 1 à 3 et RB100=2 et RB250=11) selon le type d'entretien (RB260), vague 2005

2005	Total	RB260=2 CAPI	RB260=5 Proxi
Total	305	137	168
%	100	44,9	55,1

2.5 Les imputations

L'imputation est d'abord nécessaire parce qu'il existe des données manquantes ou en tranches. Par ailleurs des données sont erronées et un estimateur de sondage suppose que l'on dispose des mesures sur tout l'échantillon tiré au hasard et que les valeurs sont les vraies valeurs. Ainsi il faut corriger ces erreurs qui peuvent engendrer des biais (par exemple si l'erreur est toujours dans le même sens : francs à la place d'euros). Cela peut se faire sur dire d'expert et en cas de doute par imputation (simulation dans une loi où les paramètres sont des paramètres estimés éventuellement conditionnellement à une information auxiliaire de type tranche). La méthode générale de l'imputation est présentée en annexe.

Avant toute chose, il convient de présenter certaines difficultés rencontrées. Les revenus dans l'EU-SILC 2005 (respectivement 2004) sont relatifs à plusieurs dates. L'impôt payé a pour assiette les revenus imposables perçus au cours de l'année 2003 (respectivement 2002). Les revenus collectés sont relatifs à l'année 2004 (respectivement 2003). Enfin certains revenus concernent la période

courante de l'enquête, soit mai 2005 (respectivement 2004), ou bien une moyenne estimée sur une période relativement récente. Nous devons faire l'hypothèse d'une certaine continuité, pour pouvoir comparer ces différents revenus et les contrôler.

Certains revenus tirés de la collecte 2005 (respectivement 2004) ont été modifiés. En effet, des comparaisons faites avec des fichiers externes tels l'enquête Revenus fiscaux (ERF), l'enquête Logement, ou les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) font apparaître des écarts. De nombreuses raisons expliquent ces écarts. Nous avons décelé des erreurs francs/euros, des revenus déclarés comme étant annuels alors qu'ils sont mensuels, trimestriels, voire quadrimestriels. Pour les seules retraites, une soixantaine de cas ont été trouvés, expliquant pourquoi le montant est erroné. Nous décrivons ici de façon succincte les imputations réalisées afin de compenser ces erreurs de collecte.

Les travaux ont porté sur plusieurs types de revenus. Une attention particulière a été apportée aux composantes principales du revenu disponible des ménages. Nous n'avons pas été en mesure de contrôler des revenus secondaires tels les bourses pour les élèves ou les revenus fonciers, faute d'informations internes et externes suffisamment fiables.

Nous décrivons maintenant les opérations concernant les revenus principaux.

Les deux méthodes retenues pour les imputations

L'imputation des revenus individuels est menée de deux façons différentes, selon que le ménage est enquêté pour la première fois ou non. Dans le premier cas, l'imputation est transversale : une équation du revenu est estimée sur les répondants et permet d'imputer le revenu des non-répondants. Dans le second cas, nous souhaitons utiliser le revenu donné par l'individu à une des deux dates pour estimer le revenu manquant perçu à l'autre date. Pour ce faire, nous estimons une équation du ratio entre les revenus des deux années sur les répondants aux deux vagues. Ce ratio est ensuite estimé pour les individus n'ayant répondu qu'à une enquête afin d'attribuer le revenu manquant. Cette méthode est appliquée pour les imputations des salaires et des retraites.

Salaires ou revenu assimilé (PY010N)

Il est nécessaire dans un premier temps de définir sur quelles données l'imputation va porter. Nous avons d'abord comparé le salaire déclaré avec les maxima observés dans l'ERF en tenant compte du sexe du salarié et de sa catégorie socioprofessionnelle (sur une position). Dans ce cas, la valeur collectée est remplacée par la valeur imputée. Nous attribuons aussi un salaire aux individus déclarant en percevoir et qui n'ont donné aucun renseignement sur le montant, ainsi qu'aux individus ayant répondu par un montant en tranches.

L'imputation est menée par strates. Huit strates sont créées à partir du sexe, de l'emploi qualifié ou non, et du secteur d'emploi, privé ou public. Nous sélectionnons différentes variables pouvant expliquer le salaire dans chaque strate. Un tronc commun de variables explicatives est formé par l'ancienneté dans la profession et son carré, l'emploi atypique ou non, et le diplôme du salarié. Pour les salariés du privé nous y ajoutons le type de contrat, le fait d'avoir un emploi en Île-de-France ou pas, la proportion de femmes dans le secteur et le fait d'être cadre ou pas. Enfin pour les salariés du public, en plus des variables du tronc commun, nous complétons avec le fait d'être enseignant ou pas, fonctionnaire d'État ou pas et le grade.

Le salaire mensuel ou le ratio entre les salaires des deux années consécutives est imputé. Nous tenons ensuite compte du nombre de mois d'activité déclaré à l'enquête pour estimer le salaire annuel. Un travail particulier est nécessaire pour les salariés à temps partiel.

Les salaires des non-salariés

Nous traitons également les salaires d'individus dont l'activité principale n'est pas salariée et pour lesquels nous ne disposons donc pas d'information sur l'activité rémunérée par un salaire. Le petit nombre de cas et le manque d'information nous ont amené à imputer pour ces individus des salaires moyens de personnes ayant les mêmes caractéristiques.

Préretraites

Un petit nombre de préretraites sont à imputer : l'individu a déclaré percevoir ce revenu et n'en a pas donné le montant. Nous nous sommes contentés de lui attribuer le montant moyen de préretraites d'individus ayant des caractéristiques similaires.

Allocations de vieillesse (PY100N) ou allocation au survivant (PY100N)

Les retraites sont traitées différemment des autres revenus. L'hypothèse majeure justifiant ce choix est que les retraites sont quasi stables entre l'année 2004 (respectivement 2003) et la suivante. Comme nous ne disposons pas d'une retraite courante, nous utilisons le revenu courant comme élément de contrôle et nous le comparons à la somme des revenus courants du ménage. Pour les ménages concernés, la retraite est un élément prépondérant du revenu total, ce qui justifie la comparaison. Nous ajoutons un autre contrôle, cette fois entre l'année 2004 (respectivement 2003) et la précédente : toujours sous la même hypothèse nous comparons l'impôt sur le revenu 2004 (respectivement 2003) déclaré et l'impôt sur les revenus 2003 (respectivement 2002) que nous calculons. Deux contrôles sont donc possibles avant de prendre une décision.

À l'aide d'un logiciel approprié nous pouvons observer, pour le ménage, l'ensemble des revenus cumulés, le nombre de mois de retraite déclaré, le nombre d'individus et leur description : âge, catégorie socioprofessionnelle, etc. L'expertise a fait ressortir des cas types d'erreurs, ce qui permet de corriger automatiquement une grande partie des retraites erronées. Les erreurs les plus fréquentes portent sur les confusions francs/euros, ainsi que sur les périodes de perception.

Lorsqu'il n'a pas été possible de déterminer l'origine de l'erreur, le montant de la retraite est imputé. Deux strates sont utilisées, suivant que le conjoint de la personne retraitée est vivant ou pas. Pour les personnes dont le conjoint n'est pas décédé les variables explicatives du montant de la retraite perçue sont le sexe, le secteur d'activité (privé ou public), la qualification, le diplôme, l'âge et son carré, et l'ancienneté dans la profession. Pour les retraités dont le conjoint est décédé, ces variables sont complétées par le secteur d'activité de l'ex-conjoint ainsi que sa qualification.

Selon le rang d'interrogation de l'individu, la retraite ou le ratio des retraites des deux années consécutives est estimé afin d'imputer un montant.

Suite à ce travail, la distribution des montants des retraites perçues est proche de celle de l'ERF.

Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante

Ces revenus sont collectés sous deux formes : d'une part la forme fiscale, comprenant les amortissements et autres abattements, et d'autre part la forme privée, correspondant au revenu net déterminé par le ménage. Le revenu fiscal est jugé peu réaliste, c'est pourquoi le revenu privé est privilégié. Ainsi si les deux revenus sont renseignés dans l'enquête et si le revenu privé est vraisemblable, le revenu privé est le seul pris en compte. À défaut de revenu privé, le revenu fiscal est retenu. Si les deux types de revenus sont manquants ou peu crédibles, l'imputation se fait par hot-deck.

Prestations familiales

Les prestations familiales sont calculées sur barème pour l'ensemble des ménages. La principale difficulté est la période de référence des revenus pour les prestations sous condition de ressources. Pour les Caisses d'allocations familiales (Caf), jusque juillet d'une année N, les revenus retenus pour le calcul des aides est celui de l'année N-2 ; à partir de juillet N, les revenus retenus sont ceux de N-1. Nous utilisons uniquement les revenus de l'année N pour imputer les prestations de l'année N.

Les imputations des prestations familiales n'ont pas posé de problèmes majeurs, les résultats sont conformes aux données des CAF. Les valeurs calculées sont imputées si l'individu n'a pas donné de montant ou si le ratio valeur calculée/valeur collectée n'est pas dans la fourchette 0,2--5.

Aides au logement

Les aides au logement sont calculées sur barème pour tous les locataires et les accédants à la propriété. Nous utilisons le loyer déclaré à l'enquête, et à défaut, un loyer imputé. La masse des allocations collectées est inférieure de 10 % aux données de la Cnaf corrigées de la différence de champ. Des aides sont donc attribuées à certains ménages, de façon aléatoire, afin de disposer du bon nombre de bénéficiaires. Le calcul des aides pour les locataires ne pose pas de problème majeur même si, comme pour les prestations familiales, la période des revenus n'est pas exactement celle retenue par les CAF. Le calcul des aides aux accédants à la propriété diffère néanmoins du calcul des mêmes aides dans l'ERF. Nous avons en effet choisi d'appliquer le barème locatif aux accédants, en nous aidant du loyer fictif imputé.

Minima sociaux

Trois minima sociaux sont imputés dans SILC : le revenu minimum d'insertion (RMI), le minimum vieillesse et l'allocation de parent isolé (API). Si un ménage déclare avoir perçu un minimum, celui-ci est comparé au barème ; il n'est changé qu'en cas de différence majeure. C'est un moyen de rectifier les erreurs d'unité monétaire. Selon les données brutes, SILC comprend 50 % des bénéficiaires du RMI, 15 % des bénéficiaires du minimum vieillesse et 50 % des bénéficiaires de l'aide au parent isolé (API).

Les méthodes utilisées sont proches des méthodes d'imputation utilisées dans l'ERF. Elles présentent une limite. Le revenu retenu pour le calcul du RMI est un revenu trimestriel que nous ne connaissons pas. Le RMI imputé est égal à la différence entre le plafond du RMI et les revenus de l'année 2004. Ce plafond dépend du type de famille et du nombre de personnes à charge. Ainsi calculé, aucun minimum ne peut être imputé à une famille dont les revenus annuels sont supérieurs au plafond. Cette famille a pourtant pu être éligible, si les revenus d'un trimestre se sont avérés insuffisants. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas corrigé les montants déclarés à l'enquête, pour les ménages dont le revenu annuel est supérieur au plafond.

Nous n'avons pas traité les dispositifs d'intéressement à la prise ou à la reprise d'un emploi.

Aucun calage n'a été fait, le nombre de bénéficiaires du RMI après imputation étant suffisamment proche des données connues.

2.6 Loyer imputé

Un loyer fictif est imputé aux propriétaires, aux accédants, aux usufruitiers, aux logés gratuitement et aux locataires payant un loyer inférieur au prix du marché.

La méthode retenue comprend quatre étapes, dont deux régressions :

- 1) Estimation d'une équation de loyer à partir des données de l'enquête logement 2002. L'estimation porte sur les logements locatifs du parc privé hors loi de 1948³. Les variables explicatives sont les caractéristiques du logement (surface, confort, sanitaires, équipement, état du logement ...) et de localisation (tranche de taille d'agglomération, zone climatique, typologie socio-économique de Nicole Tabard ...). Deux équations distinctes sont estimées, l'une pour les appartements (variable expliquée : le logarithme du loyer au m²) et l'autre pour les maisons (variable expliquée : le logarithme du loyer, la surface figurant parmi les variables explicatives).
- 2) Les équations précédemment estimées sont utilisées pour imputer un loyer fictif aux propriétaires occupants ainsi qu'aux ménages logés gratuitement et un loyer de marché aux locataires du parc social ou en Loi de 1948 de l'enquête logement. On a rajouté à la valeur issue de l'équation un résidu tiré selon une procédure de hot-deck stratifié.
- 3) Ce loyer imputé est régressé sur deux types de variables : des variables du tronc commun des enquêtes ménages de l'Insee d'une part, et des variables géographiques d'autre part. À caractéristiques sociodémographiques et de localisation identiques, les logements occupés par les accédants à la propriété sont d'une qualité moyenne supérieure à ceux des propriétaires sans charge de remboursement, qui sont eux-mêmes de meilleure qualité que ceux du parc social. Estimer une seule équation aurait pu biaiser les estimations. Aussi huit régressions distinctes ont-elles été estimées sur des segments relativement homogènes du parc :
 - appartements, propriétaires sans charge de remboursement et ménages logés gratuitement ;
 - appartements, accédants à la propriété ;
 - appartements, locataires du parc social ou loi de 1948 ;
 - appartements, locataires du parc libre louant vide ;
 - maisons, propriétaires sans charge de remboursement et ménages logés gratuitement ;
 - maisons, accédants à la propriété ;

³ La crise du logement consécutive à la Seconde Guerre mondiale a obligé les autorités à prendre des mesures contre la flambée des loyers en les fixant par décret. C'est l'objet de la loi du 1^{er} septembre 1948. Elle est applicable aux immeubles construits antérieurement à cette date principalement dans des communes de plus de 4 000 habitants.

- maisons, locataires du parc social ou loi de 1948 ;
 - maisons, locataires du parc libre louant vide.
- 4) Les huit équations estimées sont exportées vers l'enquête SILC pour y imputer soit un loyer fictif soit un loyer manquant. Lors de l'imputation on rajoute à la valeur prédite un résidu tiré selon une procédure de hot-deck stratifié.
- 5) Les résultats avant prise en compte de l'augmentation des loyers sont présentés ici.

Loyers mensuels réels ou fictifs en appartement

	Propriétaires		Accédants		Locataires parc social		Locataires parc libre	
	Enquête Logement	EU-SILC 2005	Enquête Logement	EU-SILC 2005	Enquête Logement	EU-SILC 2005	Enquête Logement	EU-SILC 2005
Effectif	2 137 397	2 240 295	1 004 068	1 085 626	3 719 367	3 956 889	3 399 559	2 985 510
Moyenne	557	580	566	565	421	415	430	434
Minimum	24	42	47	114	14	53	24	27
Q5	192	173	247	222	176	165	171	167
Q10	245	223	296	275	216	204	210	208
Q25	341	341	390	380	290	284	283	284
Q50	483	498	507	502	389	389	387	395
Q75	674	708	681	683	512	511	517	521
Q90	917	1 004	902	950	658	652	687	709
Q95	1 189	1 236	1 079	1 101	777	767	815	866
Maximum	3 911	4 269	2 565	2 350	1 987	1 837	3 811	3 190

Loyers mensuels réels ou fictifs en maison individuelle

	Propriétaires		Accédants		Locataires parc social		Locataires parc libre	
	Enquête Logement	EU-SILC 2005	Enquête Logement	EU-SILC 2005	Enquête Logement	EU-SILC 2005	Enquête Logement	EU-SILC 2005
Effectif	7 468 125	8 319 884	4 140 726	4 545 356	757 224	961 505	1 430 050	1 548 979
Moyenne	377	385	558	554	404	372	439	413
Minimum	16	19	54	72	43	39	45	29
Q5	98	107	197	222	134	121	149	180
Q10	133	140	261	280	178	158	200	215
Q25	211	220	384	384	278	248	289	279
Q50	328	333	523	518	388	343	402	381
Q75	489	499	691	673	507	463	561	503
Q90	679	686	885	842	644	605	731	640
Q95	816	838	1 049	1 007	733	723	845	754
Maximum	2 277	1 746	2 014	2 186	1 360	1 235	1 847	1 972

L'enquête Logement ayant été réalisée en 2002, les loyers obtenus doivent être actualisés pour 2004. Nous utilisons des coefficients d'actualisation issus de l'enquête trimestrielle Loyers et charges de l'Insee. Ces coefficients distinguent le secteur privé du secteur social.

3 COMPARABILITÉ

3.1 Concepts et définitions de base

Population de référence

La population de référence de l'enquête est constituée par l'ensemble des ménages ordinaires (hors institutions) dont la résidence principale se situe en France métropolitaine. En 1999, 2,2 % de la population de la France métropolitaine vivait en collectivité, en institution ou était sans domicile fixe⁴. Les habitants des DOM-TOM représentaient alors 2,8 % des personnes vivant en ménage ordinaire.

Définition du ménage privé

Un ménage est dans l'enquête française SILC « une personne vivant seule ou un groupe de personnes vivant ensemble qui partagent les dépenses et participent à une économie ménagère commune ». On considère que c'est en contribuant aux dépenses de l'unité de vie que les membres du ménage mettent en commun leurs ressources.

1,5 % des logements dans l'enquête SILC contiennent plusieurs ménages qui constituent des unités de vie indépendantes.

Appartenance au ménage

Font partie d'un même ménage les individus qui résident dans une même résidence habituelle en faisant budget commun. Un ménage n'est enquêté que dans sa résidence principale. En première vague, nous n'interrogeons que les unités de vie ayant pour résidence principale un logement de l'échantillon.

Période(s) de référence du revenu utilisée(s), périodes utilisées pour les impôts sur le revenu et les cotisations sociales

L'enquête est conduite en mai-juin 2005. L'année de référence est 2004. On collecte au niveau individuel et ménage les revenus perçus au cours de l'année 2004. On collecte au niveau du ménage les impôts payés en 2004 au titre des revenus perçus au cours de l'année 2003. Les cotisations sociales sont relatives aux revenus perçus en 2004.

Période de référence pour les impôts sur la fortune

On considère le montant de l'impôt de solidarité sur la fortune payé en 2004. Il est relatif au patrimoine détenu au 1^{er} janvier 2004.

Écart entre la période de référence du revenu et les variables actuelles

Les variables actuelles (par exemple les variables relatives au coût du logement) portent sur la période de collecte, c'est-à-dire les mois de mai et juin 2005, ce qui rajoute une troisième période de référence après l'année 2004 (revenus déclarés) et l'année 2003 (assiette des impôts sur le revenu).

Durée totale de la collecte de données pour l'échantillon,

La collecte SILC 2004 s'est déroulée du 10 mai au 25 juin 2004.

La collecte SILC 2005 s'est déroulée du 9 mai au 30 juin 2005.

Informations générales sur l'activité professionnelle durant la période de référence.

On constitue dans CAPI un tableau d'activité afin de cerner de façon détaillée l'activité des enquêtés au cours de l'année 2003. On commence par collecter l'activité principale de l'individu au 1^{er} janvier 2003. Par la suite, on recense tous les changements d'activités qui ont pu avoir lieu depuis cette date. Cette partie du questionnaire est parfois longue (et laborieuse) à renseigner, en particulier dans le cas de personnes intérimaire ou occupant des emplois saisonniers.

La catégorie socioprofessionnelle des actifs ou des anciens actifs est codée automatiquement et en cours de collecte par le système SICORE, intégré à CAPI. SICORE (Système Informatique de

⁴ Une enquête a été menée en 2001 auprès des sans domiciles fixes. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans le n° 391-392 de la revue *Économie et Statistique*.

COdage des Réponses aux Enquêtes) est un système de chiffrage automatique développé par l'INSEE. 95% des professions sont codées automatiquement, les autres professions étant « reprises » à la main par une équipe spécialisée à l'INSEE.

La profession des parents, collectée dans le cadre du module secondaire en 2005, a été codée de la même façon dans la nomenclature française. L'information collectée était cependant moins précise.

Le codage en ISCO se fait à partir du code des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) à quatre chiffres, de la nomenclature d'activité française en 712 postes et du nombre de salariés de l'établissement. Dans 95 % des cas, la matrice de passage élaborée pour l'enquête Emploi permet de coder la profession de l'enquêté en un code ISCO à deux positions. Sinon, la codification en ISCO a dû se faire par imputation statistique. Le code ISCO est alors affecté aléatoirement en fonction de la répartition du code ISCO par PCS à deux chiffres dans l'enquête Emploi du deuxième trimestre de 2005.

3.2 Composantes du revenu

3.2.1 Les différences entre les définitions nationales et les définitions type des statistiques EU-SILC

Les fichiers français respectent les définitions des statistiques EU-SILC.

Loyers imputés (HY030N), avantages en nature (PY020N), et valeur des biens produits pour la consommation propre (PY070N)

Ces trois composantes du revenu ne sont obligatoires qu'à partir de 2007, c'est pourquoi ils ne sont pas inclus dans le **revenu du ménage** brut disponible après ou avant transferts. Par contre, les avantages en nature liés à la voiture de fonction sont inclus dans les **rémunérations en espèces** (PY010N).

Revenus de la propriété (HY040N et HY090N)

Pas de classification particulière.

Allocations famille/enfants (HY050)

Elles incluent l'ensemble des allocations versées par les Caisses d'allocations familiales hormis les allocations logement et le RMI. La plupart sont sans conteste des prestations en espèces versées pour faire face aux dépenses liées à l'éducation des enfants ou à la perte de revenu consécutive à l'arrêt d'activité d'un des parents pour élever ses enfants :

- l'allocation d'adoption (ADA) versée pendant 21 mois après l'adoption sous condition de ressources ;
- l'allocation parentale d'éducation (APE) versée aux parents qui arrêtent ou ont arrêté totalement ou partiellement de travailler pour élever leurs enfants. L'APE de rang 2 (2 enfants à charge) est versée à condition d'avoir travaillé deux ans (consécutifs ou non) dans les 5 ans précédant l'arrivée du dernier enfant. L'APE de rang 3 (3 enfants ou plus à charge) est versée à condition d'avoir travaillé deux ans au cours des dix ans précédant l'arrivée du dernier-né ;
- les allocations familiales qui sont versées à toutes les familles d'au moins deux enfants à charge ;
- le complément familial versé aux familles de trois enfants ou plus dont le benjamin est âgé d'au moins trois ans. Cette allocation est versée sous condition de ressources ;
- l'allocation pour jeune enfant (APJE) versée aux familles ayant un jeune enfant (de moins de trois ans), elle est aussi versée sous condition de ressources ;
- l'allocation parent isolé (API) est un minimum social versé aux personnes seules élevant seules un enfant. Cette allocation est versée durant douze mois ou bien jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire du dernier-né ;
- l'allocation de soutien familial (ASF) est versée quand un parent ne concourt pas aux besoins de l'enfant ;
- l'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée en début d'année scolaire sous condition de ressources ;
- l'allocation d'éducation spéciale (AES) pour enfants handicapés ;

- l'allocation de présence parentale (APP) pour enfants handicapés ou malades en cas d'arrêt total ou partiel de travail des parents.

L'inclusion de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante agréée (AFEAMA) et de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) dans les allocations familiales est plus discutable. Ces prestations pourraient en effet être classées en prestations en nature puisqu'elles couvrent une partie des dépenses liées à la garde des enfants. Nous avons cependant choisi de les inclure dans les prestations familiales. En effet, ces prestations ainsi que l'APJE et l'APE sont progressivement remplacé par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et e peuvent donc plus être distinguée des autres prestations familiales. La mise en place de la PAJE se passe de la façon suivante : les ménages qui ont un nouveau-né en 2004 passent entièrement sous le régime de la PAJE, les autres continuent de bénéficier des anciennes allocations.

En outre, les indemnités pour congé maternité ne sont pas incluses dans les allocations familiales, mais dans les indemnités maladie.

Dépenses liées à l'exclusion sociale non classées ailleurs (HY060)

Elles incluent le RMI et les aides financières sociales versées par les collectivités locales.

Aides au logement (HY070)

Pas de classification particulière.

Transferts interménages perçus/versés régulièrement en espèces (HY080 et HY130)

Ces transferts excluent les versements exceptionnels mais incluent le paiement de loyer par un tiers. Ce paiement a en effet été considéré comme un paiement en espèces.

Revenus perçus par les personnes de moins de 16 ans (HY110N)

Les enfants ne travaillant pas avant 16 ans, ils ne reçoivent donc pas de revenus d'activité. En outre, cet item doit exclure les transferts entre ménages et donc les pensions alimentaires. Cette composante est ainsi égale aux bourses d'école reçues par les élèves de famille à faibles revenus.

Impôts réguliers sur la fortune (HY120)

Cet item est égal à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Impôts sur le revenu et cotisations sociales (HY140G) et remboursements/encaissements liés à des ajustements d'impôt (HY145N)

L'agrégat HY140G comprend le HY145N, les contributions et cotisations sociales. Celles-ci contributions sont assises sur les salaires, les pensions, les revenus d'indépendants, les allocations chômage, les retraites, les prestations familiales et les allocations logement.

L'agrégat HY145N comprend l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe d'habitation et les impôts payés à l'étranger. La prime pour l'emploi est comptée négativement. L'IRPP assis sur les revenus de l'année N est payé l'année N+1 sous forme d'acomptes et d'un solde. Il n'est donc pas prélevé à la source et porte sur plusieurs types de revenus tous perçus l'année précédente, c'est pourquoi nous l'avons intégralement enregistré comme ajustement d'impôt. La taxe d'habitation est payée par les personnes occupant un logement au premier janvier, elle est assise sur la valeur locative du logement mais son montant dépend aussi des revenus du ménage. La prime pour l'emploi est versée aux actifs aux revenus faibles, elle est déduite de l'IRPP.

Salaire ou revenu assimilé (PY010N)

Les salaires sont nets des cotisations sociales salariées. Ils comprennent les avantages liés à la voiture de fonction.

Cotisations sociales des employeurs (PY030G)

Elles comprennent les cotisations sociales versées au régime général, mais aussi certaines taxes assises sur les salaires (versement transport, Fond national d'aide au logement, taxe d'apprentissage, formation professionnelle).

Bénéfices en espèces ou pertes de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (y compris honoraires) (PY050N)

Nous avons privilégié les prélèvements pour usage propre. Le revenu fiscal n'est utilisé que comme approximation en cas de non-disponibilité de la première information.

Valeur des biens produits pour la consommation propre (PY070N)

Il s'agit de la production agricole du ménage au prix du marché : le montant est estimé par le ménage.

Allocations de chômage (PY090N)

Elles contiennent les allocations chômage et les préretraites pour motif économique.

Allocations de vieillesse (PY100N)

Ce sont les retraites, les préretraites (à l'exclusion de celles incluses dans les allocations chômage et les pensions d'invalidité) et le minimum vieillesse. Le minimum vieillesse est un minimum social versé sous condition de ressources aux personnes ayant atteint 65 ans.

Cet agrégat ne comprend pas les pensions de réversion et d'invalidité versées aux personnes ayant dépassé l'âge de la retraite.

Allocations au survivant (PY110N)

Ce sont les pensions de réversion, c'est-à-dire les pensions reçues par les survivants quel que soit leur âge.

Indemnités de maladie (PY120N)

Elles contiennent les indemnités journalières pour congés maladie, accidents du travail, congés maternité et les pensions d'accidents du travail.

Pensions d'invalidité (PY130N)

Les allocations suivantes sont comptées dans cette composante du revenu :

- l'allocation adulte handicapé (AAH) qui est versée aux handicapés de plus de 20 ans sous condition de ressources,
- les pensions militaires d'invalidité ou de victime de guerre,
- les pensions d'invalidité,
- les préretraites pour cause de diminution de la capacité de travail.

Sont aussi comptabilisées dans cet agrégat des aides permettant de financer la garde de personnes invalides ou dépendantes :

- l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) qui est versée aux personnes âgées dépendantes qui ont recours à une aide à domicile,
- la prestation spécifique dépendance (PSD) qui remplit le même rôle que l'APA,
- l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), qui est versée aux handicapés de moins de 60 ans qui ont besoin d'une aide à domicile.

Les pensions versées aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite sont incluses dans cet agrégat.

Allocations d'études (PY140N)

Il s'agit de l'ensemble des bourses versées aux plus de 16 ans.

3.2.2 La source ou la procédure utilisée pour la collecte des variables du revenu

Les revenus sont collectés par enquête (cf. la description de la procédure utilisée pour recueillir les revenus, partie 2.3.2)

3.2.3 La forme sous laquelle ont été obtenues les variables du revenu au niveau des composantes

Les variables de revenu ont été collectées nettes des cotisations sociales. En cas de recours à la déclaration de revenus, certains montants étaient y compris contributions sociales non déductibles. En l'absence d'abattement, il a été facile de réestimer les montants nets.

3.2.4 *La méthode utilisée pour obtenir les variables cibles du revenu sous la forme requise (c'est-à-dire en tant que valeur brute)*

Les impôts sont collectés. Les cotisations sociales ont été imputées sur barème.

Des valeurs brutes et nettes ont été estimées pour les agrégats suivants.

Salaire ou revenu assimilé (PY010 et PY030G)

Le salaire collecté est dans la plupart des cas le salaire déclaré au fisc.

À partir de cette valeur nous calculons le salaire brut correspondant. Pour cela trois groupes de salariés sont constitués : les agents de l'État, les salariés du privé non cadres et les cadres salariés du privé. En fonction du montant du salaire nous calculons sur barème le salaire brut correspondant au salaire déclaré. Nous cumulons les cotisations dues pour la partie du salaire inférieure à un plafond de la sécurité sociale, puis celles pour la fraction comprise entre un et trois plafonds de la sécurité sociale, puis entre trois et quatre plafonds, entre quatre et huit plafonds et enfin au-delà de huit plafonds. Les taux de certaines cotisations sont en effet différents selon le montant du salaire. Nous avons ainsi reconstitué le salaire brut à partir duquel les diverses cotisations sociales salariales et employeurs sont calculées à l'aide du barème.

Sont ainsi estimés la contribution sociale de solidarité (CSG) et la contribution de remboursement de la dette sociale (CRDS) non déductibles, la CSG déductible, les cotisations du régime général (maladie, vieillesse, veuvage, chômage et famille), les cotisations aux retraites complémentaires salariées (reçues par l'Agirc) et cadres (reçues par l'Arrco), le versement transport, la cotisation au Fond national d'aide au logement, la taxe d'apprentissage, la participation des employeurs à la formation professionnelle. Afin de contrôler les cotisations obtenues, des cas types ont été testés sur le logiciel de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) donnant des résultats satisfaisants.

Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante (PY050)

Les cotisations relatives aux revenus des indépendants sont estimées en répartissant les revenus en trois groupes : bénéfices agricoles, bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices non commerciaux. Les régimes sociaux des indépendants sont très divers ; des paramètres législatifs moyens ont donc été utilisés.

Retraites de régimes privés, allocations chômage (PY090), de vieillesse (PY100) et au survivant (PY110)

La valeur brute est égale à la valeur nette à laquelle on ajoute la CSG et la CRDS. Ces contributions sont simples à estimer parce que leur taux ne dépend que du type de revenus et non du montant de revenu.

Loyers imputés (HY030)

La valeur nette est égale à la valeur brute, qui est imputée, diminuée de la taxe foncière payée sur la résidence principale, qui est collectée.

Prestations familiales (HY050) et allocations logement (HY070)

La valeur brute est égale à la valeur nette, collectée, à laquelle s'ajoute la CRDS, imputée.

Cotisations à un régime de retraite privé (PY035), valeur des biens produits pour la consommation propre (PY070), indemnités maladie (PY130), transferts entre ménage (HY080 et HY130), remboursement de prêts hypothécaires (HY100)

La valeur brute est égale à la valeur nette.

3.3 Règles de suivi

Les règles de suivi pour la France sont conformes au règlement européen.

4 COHÉRENCE

4.1 Comparaison des variables cibles avec des sources extérieures

Les données externes ayant servi à contrôler les éléments constitutifs du revenu sont diverses. Nous avons utilisé l'enquête Revenus fiscaux et l'enquête Logement. L'enquête Revenus fiscaux est considérée comme la source de référence sur la distribution des revenus et des niveaux de vie en France. Elle consiste en un appariement entre l'enquête Emploi et les déclarations fiscales. Les prestations sociales y sont imputées sur barèmes.

Nous avons aussi mobilisé les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales. Enfin certains dossiers sont venus compléter cette aide extérieure, entre autres le dossier sur les revenus sociaux 2003 publié par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques.

4.1.1 Salaire et revenu assimilé (PY010N)

	EU-SILC Longitudinal (vagues 2004 et 2005)		EU-SILC Transversal (2004 et 2005)		ERF	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Année de revenus	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Salaires (milliards d'€)	426	427	432	438	464	475
Bénéficiaires (millions)	24,3	24,5	24,5	25,2	25,9	26,2
Moyenne	17 518	17 387	17 605	17 361	17 885	18 164
Minimum	10	12	10	12	1	1
D10	4 219	3 621	3 981	3 800	3 151	3 162
D20	8 456	7 880	8 776	8 000	7 694	7 460
D30	11 680	11 589	11 595	11 595	11 882	11 467
D40	13 655	13 613	13 551	13 542	14 430	13 939
D50	15 657	15 516	15 477	15 477	16 492	15 954
D60	17 666	17 661	17 427	17 574	18 665	18 195
D70	20 261	20 249	19 943	20 068	21 497	21 020
D80	24 000	23 980	23 698	23 837	25 377	24 903
D90	30 420	30 494	30 286	30 267	32 640	31 904
Maximum	454 224	206 541	1 253 904	225 791	847 620	1 247 812

Les écarts entre les deux enquêtes sont de l'ordre de 8 % en masses et de 5 % en nombre de bénéficiaires. Ces variations trouvent en partie leur origine par des différences de champ entre les deux enquêtes. Le concept fiscal est plus large que celui de l'enquête SILC. C'est ainsi que les indemnités maladie sont incluses dans le salaire fiscal et isolées dans celui du panel (6,1 milliards d'euros). Les bourses d'étudiants sont traitées de la même façon (820 millions d'euros). C'est aussi le cas des indemnités de départ en retraite ou en préretraite. C'est pourquoi les retraites sont sensiblement supérieures dans le panel. L'effet mémoire n'est pas non plus à écarter, il peut arriver dans le panel qu'un salarié oublie de mentionner certaines primes.

4.1.2 Les allocations chômage (PY090N)

	EU-SILC Longitudinal (vagues 2004 et 2005)		EU-SILC Transversal (2004 et 2005)		ERF	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Revenus						
Chômage (milliards d'€)	23,5	22,0	23,4	23,0	24,8	27,8
Bénéficiaires (millions)	3,68	3,64	3,78	3,85	4,26	4,50
Moyenne	6 369	6 043	6 185	6 076	5 816	6 180
Minimum	2	5	2	5	1	1
D10	873	925	890	992	693	703
D20	1 600	1 800	1 600	1 800	1 489	1 465
D30	2 734	2 919	2 700	2 816	2 344	2 389
D40	3 747	3 780	3 768	3 760	3 285	3 400
D50	4 758	4 805	4 680	4 810	4 362	4 585
D60	5 788	5 720	5 680	5 800	5 315	5 720
D70	7 500	7 300	7 259	7 317	7 035	7 443
D80	9 468	9 181	9 144	9 180	8 964	9 505
D90	12 000	12 000	11 775	11 776	12 270	12 898
Maximum	132 480	60 480	132 480	60 840	62 203	108 034

Les écarts sur l'estimation du nombre de bénéficiaires sont plus importants sur ce poste. La différence observée s'explique par des différences de définition. SILC ne prend en compte que les allocations chômage et les préretraites consécutives à un licenciement, tandis que ERF cumule dans ce poste les allocations chômage, toutes les allocations de préretraites du privé ou les allocations de congés de fin d'activité du secteur public, les indemnités de départ à la retraite, les primes de départ en retraite, les indemnités de membre de divers conseils, les indemnités des élus et des parlementaires.

4.1.3 Retraites de régime privé (PY080N), allocations vieillesse (PY100N) et au survivant (PY110N)

	EU-SILC Longitudinal (vagues 2004 et 2005)		EU-SILC Transversal (2004 et 2005)		ERF	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Année de revenus						
Retraites (milliards d'€)	177	190	175	189	171	180
Bénéficiaires (millions)	12,2	12,8	12,3	12,9	13,5	13,9
Moyenne	14 528	14 811	14 255	14 666	12 665	12 951
Minimum	12	50	12	50	25	7
D10	4 000	3 852	3 912	3 840	2 400	2 400
D20	6 798	7 031	6 773	7 006	4 338	4 410
D30	8 400	8 527	8 400	8 660	6 823	7 099
D40	10 036	10 320	10 086	10 556	8 808	9 119
D50	12 000	12 129	12 094	12 409	10 907	11 193
D60	14 209	14 300	14 073	14 400	13 129	13 369
D70	16 501	16 739	16 464	16 716	15 418	15 678
D80	20 193	20 395	19 950	20 098	18 671	18 908
D90	26 355	26 608	25 878	25 698	24 108	24 420
Maximum	167 957	255 024	161 567	280 000	339 608	317 478

Certains revenus sont inclus dans les salaires (indemnités de départ en retraite ou préretraite) ou les minima sociaux (le minimum vieillesse) pour l'ERF et dans les retraites pour le panel, ceci peut expliquer le léger l'écart en masse concernant les retraites.

4.1.4 Bénéfices en espèces ou perte de trésorerie en rapport avec une activité indépendante

Année de revenus	EU-SILC Longitudinal (vagues 2004 et 2005)		EU-SILC Transversal (2004 et 2005)		ERF	
	2003	2004	2003	2004	2003	2004
Revenus d'indépendants (milliards d'€)	40,4	45,7	4,3	5,1	5,2	5,4
Bénéficiaires (millions)	1,77	1,98	1,93	2,17	2,04	2,04
Moyenne	22 819	23 130	22 319	23 473	25 797	26 541
Minimum	40	51	40	2	4	1
D10	2 000	2 400	2 000	2 000	1 213	1 134
D20	6 000	6 000	6 000	6 000	3 598	3 395
D30	9 000	8 500	9 000	8 628	6 580	6 137
D40	12 000	11 000	12 000	11 000	9 640	9 640
D50	16 500	14 300	16 164	14 400	13 094	13 264
D60	20 142	18 000	18 300	18 000	18 222	19 253
D70	25 000	25 548	25 000	25 548	26 127	26 816
D80	30 313	33 000	30 313	34 858	36 579	38 363
D90	50 000	54 855	48 000	56 000	60 822	60 195
Maximum	390 000	360 000	390 000	360 000	706 729	702 191

Les revenus des indépendants sont abordés de façon différente dans l'ERF et le panel, aussi les comparaisons ne sont pas possibles. Le panel privilégie le revenu privé, à savoir les sommes que l'indépendant prélève sur les ressources de l'entreprise à des fins privées, pour consommer ou épargner. L'ERF enregistre un résultat fiscal ayant pour base un forfait, un bénéfice réel ou un régime micro-entreprise, résultant d'abattements, d'amortissements et de déductions.

4.1.5 Revenus sociaux (HY050G, HY060G et HY070G).

Année de revenus s	EU-SILC		ERF	
	2003	2004	2003	2004
Sociaux (milliards d'€)	36,0	38,3	39,2	39,9
Bénéficiaires (millions)	9,81	10,56	9,86	9,93

Les deux enquêtes sont proches sur ces revenus, ici les bénéficiaires se comptent en ménages.

4.1.5.1 Prestations familiales (HY050N).

Année de revenus	EU-SILC	Cnaf
	2004	2004
Prestations familiales (milliards d'€)	19,8	22,7
Bénéficiaires (millions)	6,6	

Les différentes allocations versées pour les familles sont regroupées ici. La comparaison est faite avec les statistiques de la Caisse nationale des allocations familiales. Le champ couvert par la Cnaf

est plus large que celui de SILC : les bénéficiaires ne vivant pas en ménage ordinaire y sont inclus. Cette différence de champ ne peut cependant expliquer l'ensemble de l'écart.

La Cnaf ne publie que le nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2004 qui ne peut être comparé avec le nombre de personnes déclarant dans SILC avoir perçu une prestation au cours de l'année 2004.

4.1.5.2 Aides au logement (HY070N)

	EU-SILC	Cnaf
Année de revenus	2004	2004
Allocations logements (milliards d'€)	11,5	13,5
Bénéficiaires (millions)	5,52	

Les aides au logement sont de 10 % inférieures dans SILC, ceci s'explique essentiellement par l'écart de champ. Des études de la Cnaf montrent en effet qu'environ 10 % des bénéficiaires de ces allocations vivent en ménage non ordinaire.

4.1.6 Impôts (impôt sur le revenu des personnes physiques et taxe d'habitation).

Année de revenus	EU-SILC		ERF	
	2003	2004	2003	2004
Impôts (milliards d'€)	45,4	46,4	51,3	52,5

Les deux enquêtes diffèrent de 13 % sur la masse de l'impôt sur le revenu. La période de référence n'est pas la même : l'ERF retient l'impôt de l'année des revenus tandis que le panel collecte l'impôt de l'année précédant les revenus. Mais ceci n'explique qu'une partie de la différence observée.

4.1.7 Loyers

Les comparaisons montrent que les loyers collectés dans EU-SILC sont de bonne qualité.

Un loyer est attribué à chaque locataire dans EU-SILC. Le loyer est collecté par enquête. En cas de non-réponse ou de loyer en dessous des prix du marché, un loyer fictif lui est attribué (cf. partie 2.6)

Nous présentons les comparaisons avec l'enquête logement 2002.

	Enquête Logement 2002	Enquête Logement 2002 actualisée ¹	EU-SILC 2005
Effectif	9 504 209	9 504 209	9 37 9041
Moyenne	356	391	378
Q0	14	15	1
Q5	152	167	150
Q10	183	201	194
Q25	236	259	250
Q50	317	348	340
Q75	427	469	460
Q90	559	614	600
Q95	683	750	716
Q100	3 811	4 189	5 000

¹Les loyers sont actualisés à partir de l'évolution moyenne des loyers estimée à partir de l'enquête trimestrielle Loyers et charges.

Un loyer fictif est attribué à chaque ménage propriétaire, accédant à la propriété ou logé gratuitement (cf. la description de la méthode et les résultats obtenus dans la partie 2.6).

4.1.8 Intérêts, dividendes, bénéfices tirés d'investissements en capital dans les opérations incorporelles (HY090N)

Dans le panel EU-SILC, les revenus du patrimoine financier sont calculés à partir des stocks collectés. Six postes sont distingués lors de la collecte, les livrets d'épargne exonérés, les livrets bancaires soumis à l'impôt sur le revenu, l'épargne logement, les revenus de valeurs mobilières, les produits d'assurance vie, les autres placements financiers. Un taux de rendement issu de l'enquête Patrimoine de 2002 est appliqué aux stocks collectés afin d'estimer le revenu.

La comparaison entre l'ERF et EU-SILC n'est pas possible, tant les champs semblent différents. Un grand nombre de produits sont en effet exonérés fiscalement (livret A, bleu ...) ou placés dans des enveloppes elles-mêmes exonérées (PEA, PEP ...). En outre l'ERF ne recueille qu'une partie des revenus de placements financiers soumis au prélèvement libératoire.

Nous pouvons cependant observer que le nombre de bénéficiaires et la masse totale sont, comme attendu, supérieurs dans EU-SILC.

	EU-SILC	ERF
Année des revenus	2004	2004
Revenus du patrimoine financier (milliards d'€)	1,86	1,38
Bénéficiaires (millions)	19,45	8,08
Moyenne	957	1 708
Minimum	2	-132
D10	25	7
D20	49	24
D30	92	57
D40	208	114
D50	273	208
D60	489	374
D70	729	668
D80	1 184	1 227
D90	2 304	2 747
Maximum	26 120	690 280

4.1.9 Revenu disponible du ménage et niveau de vie des individus.

La comparaison se fait sur le revenu disponible après transferts sociaux tel qu'il est estimé dans l'ERF.

	EU-SILC	ERF
Année des revenus	2004	2004
Revenus disponible des ménages (milliards d'€)	734,05	720,00
Bénéficiaires (millions)	25,64	25,28
Moyenne	28 624	28 475
Minimum	-209 101	-361 826
D10	10 621	10 900
D20	13 987	14 068
D30	17 234	17 160
D40	20 734	20 614
D50	24 514	24 287
D60	28 635	28 309
D70	33 334	32 912

D80	39 591	39 094
D90	50 171	49 293
Maximum	286 475	755 511

	EU-SILC	ERF
Revenus	2004	2004
Niveau de vie des individus (milliards d'€)	464,63	448,84
Bénéficiaires (millions)	59,47	59,33
Moyenne	18 013	17871
Minimum	-209 101	-201 014
D10	8 748	8 830
D20	10 648	10 956
D30	12 394	12 556
D40	14 011	14 133
D50	15 783	15 679
D60	17 773	17 580
D70	20 093	19 791
D80	23 093	22 798
D90	29 097	28 253
Maximum	244 860	503 674

Ces comparaisons montrent que les revenus estimés dans EU-SILC sont relativement proches des revenus estimés par l'ERF.

Annexe méthodologique

En présence de non-réponse, les estimateurs de sondage ne sont pas calculables tels quels. Une possibilité est de procéder à des imputations. On distingue souvent les méthodes dites « déterministe » ou « aléatoire ». Dans le cadre d'un modèle linéaire, une imputation aléatoire simple, par opposition à l'imputation déterministe, consiste à ajouter un nombre aléatoire simulé à la moyenne linéaire en les covariables, ce nombre correspond à une réalisation du résidu. Une imputation déterministe revient à remplacer la donnée manquante par la moyenne de la loi (dans le cas du modèle linéaire la moyenne est une moyenne conditionnelle à l'observation de covariables).

On peut justifier une telle approche lorsque l'on dit que l'on souhaite effectuer une prédiction de l'estimateur de sondage non calculable. Fournir cette prédiction est optimale au sens que nous obtenons in fine l'estimateur le moins risqué⁵. De ce point de vue la prédiction de données individuelles ne donne pas le résultat que l'on souhaite lorsque l'estimateur de sondage est non linéaire en les variables d'intérêt⁶. L'estimateur de sondage d'une médiane, d'un quantile ou d'un indicateur d'inégalité sont des quantités non linéaires en les variables d'intérêt. Le choix d'une imputation aléatoire, autrement dit par simulation, a donc été retenu. En effet, produire l'estimateur qui correspondrait à la moyenne d'estimateurs de sondage calculés sur plusieurs jeux indépendants de données simulées approcherait la prédiction de l'estimateur de sondage. Afin de satisfaire la demande d'Eurostat nous avons uniquement procédé à une imputation aléatoire simple. Lorsque le taux de valeurs simulées est très inférieur à celui des valeurs renseignées et conservées, la différence est négligeable. La différence est également d'autant plus faible que nous utilisons des informations auxiliaires par conditionnement (informations en fourchettes et jusqu'à un certain point l'information fournie par des covariables).

Nous allons détailler désormais les différentes étapes des simulations des montants manquants. La démarche est de procéder en deux étapes. La première étape est une étape d'estimation d'un modèle. La seconde étape est une étape de simulation des variables d'intérêt manquantes conformément au modèle préalablement estimé.

Nous avons modélisé les montants comme issus de tirages dans une loi log-normale dont la moyenne du logarithme est linéaire en des covariables et avec un facteur d'échelle constant. Les montants sont en général observés soit en clair soit en tranches. Bien qu'il soit possible de faire une estimation par maximisation de la vraisemblance il nous a semblé préférable de ne mener l'estimation que sur le groupe des répondants en clair avec une procédure d'estimation robuste (dans l'état actuel de nos connaissances nous ne savions pas mener une estimation robuste utilisant ces deux informations). Nous faisons implicitement l'hypothèse, qu'au sein des deux groupes, la loi (conditionnelle à l'observation des covariables) du montant est la même. Il est possible d'imaginer la présence de biais de sélection, mais nous avons pris le parti de les négliger. Les biais de sélection sont d'autant plus faibles que nous avons utilisé le conditionnement par des observations de covariables.

Le phénomène le plus préoccupant dans l'enquête EU-SILC est la présence d'erreurs. Une seule erreur pourrait en théorie induire un biais « infini » avec des estimations de type maximum de vraisemblance ou MCO. Nous avons donc utilisé des méthodes de régressions robustes à une contamination inférieure à 50% par des erreurs. La comparaison de différentes méthodes disponibles sous SAS IML nous a fait opter pour le CALL LMS (Least Median Squares de P.J. Rousseeuw). En quelque sorte, les paramètres correspondent à ceux d'un modèle qui rassemblerait les 50 % des valeurs les plus crédibles de l'échantillon. L'estimation a été faite sur des sous-groupes lorsque cela était nécessaire (défaut d'additivité) et car, pour des problèmes de complexité algorithmique, le call LMS nécessite de restreindre drastiquement le nombre de covariables (à peu près 15 covariables dichotomisées). Cette étape d'estimation a été menée sur le sous-échantillon des réponses en clair qui n'étaient pas déclarées suspectes au vu de règles comptables prenant en compte les autres déclarations faites par le ménage.

Dans un second temps nous avons fait l'approximation que les estimateurs des paramètres sont les vrais paramètres et nous avons produit des valeurs simulées.

⁵ Pour le risque quadratique calculé avec l'aléa de modèle.

⁶ Dans certains cas seulement la différence peut être négligeable.

Si aucune information n'est disponible sur la valeur du montant manquant, la simulation est faite dans la loi log-normale. Lorsqu'une plage de valeurs est disponible, ou reconstituée à partir de la connaissance d'autres variables, la simulation se fait dans la loi précédente conditionnelle au fait que la variable est dans la plage de valeurs prescrite. Dans ce second cas la simulation revient à la simulation de lois normales tronquées. La simulation dans la loi normale tronquée est effectuée par inversion de la fonction de répartition dès que cela est possible. Il est arrivé parfois que des problèmes numériques (plage loin de la valeur prédite par le modèle...) nous fassent utiliser une méthode d'acceptation/rejet avec optimisation de la probabilité d'acceptation. Cette méthode est une variante de la méthode de la macro « résidus simulés » mais est beaucoup plus efficace⁷.

⁷ Elle revient à tirer conjointement dans une loi uniforme et dans une famille à un paramètre de lois exponentielles translatées en un point de la troncature ou dans une loi uniforme dans certains cas où il y a troncature à gauche et à droite. Le critère d'arrêt découle du résultat général du principe d'acceptation-rejet. L'optimisation sur le paramètre permet de maximiser la probabilité d'acceptation en 1 coup. Dans ce cas à peu près 5 itérations suffisent pour obtenir une simulation pour toutes les données manquantes sans avoir à envisager de traitement adapté en cas de « non convergence ». Du point de vu du temps de calcul la simulation est quasiment instantanée mais légèrement plus longue que celle basée sur l'inversion de la fonction de répartition.